BP-103E

Backgrounder

The Aging Canadian Population

Maureen Baker
Political and Social Affairs Division

September 1987

Library of Parliament
Bibliothèque du Parlement

Research Branch

88-04067/

The Research Branch of the Library of Parliament works exclusively for Parliament, conducting research and providing information for Committees and Members of the Senate and the House of Commons. This service is extended without partisan bias in such forms as Reports, Background Papers and Issue Reviews. Research Officers in the Branch are also available for personal consultations in their own fields of expertise.

© Minister of Supply and Services Canada 1988

Cat. No. YM32-2-103E

ISBN 0-660-12675-3

CE DOCUMENT EST AUSSI
PUBLIÉ EN FRANÇAIS

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

TABLE OF CONTENTS

Page

INTRODUCTION 1

DEMOGRAPHIC TRENDS 2

Dependency Ratios 3

IMPLICATIONS OF THE DEMOGRAPHIC CHANGES 5

A. The Aging Labour Force 6

B. Retirement Benefits and Pension Funds 9

C. The Changing Sex Ratio Among the Elderly 14

D. Facilities for the Elderly 18

1. Health Facilities 18
2. Housing 20
3. Consumer Trends 21

CONCLUSION 22

REFERENCES 25

CANADA

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

THE AGING CANADIAN POPULATION

INTRODUCTION

Over the past century, the age structure of the population has gradually changed, leading to an increase in the proportion of Canadians in the older age categories. In 1921, less than 5% of the population was 65 and older, but by 1986, this proportion had increased to nearly 11%. Government projections suggest that by 2001 it could reach 14% and by 2031 it could increase to 27%, if birthrates remain low.(1) In much of the writing on the aging Canadian population, this trend is viewed as a "crisis" or a "social problem" rather than a "victory over mortality and ill-health."(2) The reason for this view relates to the assumed social and economic consequences of the changing composition of the population.

In this paper, social policy implications of the aging of the Canadian population will be analyzed and discussed. It is undeniable that knowledge of the age structure of the population is essential if we are to plan for health and social services, educational facilities and employment. First, however, it is important to understand the reasons for the projected figures and to have more information about elderly people.

---

(1) Susan A. McDaniel, Canada's Aging Population, Butterworths, Toronto, 1986, p. 106.

(2) Neena L. Chappell, "The Future Impact of the Changing Status of Women," in Gloria M. Gutman, (ed.), Canada's Changing Age Structure, Implications for the Future, Simon Fraser University Publications, Burnaby, B.C., 1982, p. 211.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

DEMOGRAPHIC TRENDS

The major reasons for the aging of Canada's population are declining fertility rates and increased life expectancy. Since 1921, when the crude birth rate was 29.3, the rate had fallen to 14.8 births per 1,000 population in 1985.(1) We have already experienced some of the consequences of this decline; fewer births since the 1960s have led to school closures and loss of jobs for schoolteachers. The relatively larger proportion of children born in the earlier part of this century are becoming elderly and many of those born in the "baby boom" between 1945 and 1965 are approaching middle age. In fact, the median age of the population increased from 17.2 in 1851 to 26.3 in 1961, 29.5 in 1981 and 31.6 in 1986.(2) In other words, over half of the population is now over 31.6 years old.

Increased life expectancy is also enlarging the proportion of elderly in this country. Infant mortality rates have declined, as have maternal deaths and deaths among the "young old." From 1931 to 1984, the life expectancy at birth increased from 60.0 years to 72.5 for males and from 62.1 to 79.6 years for females.(3) Women's life expectancy is increasing faster than men's, an important fact to which we will return in our discussion of changing sex ratios and poverty among elderly women.

During high periods of immigration in the 1920s, the late 1940s and the 1960s, Canada received young people who produced fewer children than native-born residents. These immigrants are becoming older and immigration rates are declining, factors which, along with lower birth rates and higher life expectancies, help create an aging population.

---

(1) Statistics Canada, Births and Deaths, Cat. 84-204, November 1986, p. 2. W. Kalbach and W. McVey, The Demographic Basis of Canadian Society, 2nd ed., McGraw-Hill Ryerson, Toronto, 1979, p. 94, 96.

(2) McDaniel (1986), p. 46; Statistics Canada, "The Daily," Cat. 11-001, Ottawa, 9 July 1987, p. 5.

(3) Maureen Baker, Aging in Canadian Society, McGraw-Hill Ryerson, Toronto, forthcoming 1987.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

The more "developed" and industrialized countries tend to have a higher proportion of older citizens than the "developing" countries. Compared to some European nations, for example, Canada's population is relatively "young." In 1981, when 9.7% of Canada's population was 65 and over, this was true of 11.4% of the U.S. population, 13.5% of France's, 14.4% of Denmark's and 16.3% of Sweden's.(1) From examining how these countries have accommodated to changes in the age structure of their populations, Canadians can see that the aging of a country's population doesn't inevitably result in economic stagnation, insufficient pension funds or intergenerational hostility.(2)

Dependency Ratios

In studying the consequences of demographic trends, "dependency ratios" are sometimes used as rough measures of societal needs for social security benefits and medical, educational or other facilities. These ratios compare the proportion of the population assumed to be financially dependent (children and the elderly) with the proportion of the population presumed to be in the labour force (those 18 to 64 years old). In fact, we know that not all 18 to 64 year olds are in the labour force (especially women), and not all those under 18 are financially dependent. Dependency ratios are usually used with other demographic and economic data, however, when setting priorities for social programs.

---

(1) National Council of Welfare, Sixty-Five and Older, Report on the Income of the Aged, Ottawa, February 1984, p. 19.

(2) John F. Myles, "Social Implications of Canada's Changing Age Structure," in Gutman (1982), p. 36.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

While the dependency ratio for children has been declining in Canada throughout this century, that for the elderly increased from 8.8 in 1911 to 16 in 1981. If birthrates remain low, the dependency ratio for the elderly is expected to be about 52 in 2031; that is, for every 100 persons 18 to 64 there will be 52 people aged 65 and older.(1)

When reviewing the changing Canadian dependency ratios, we have to remember that, as the ratio for the elderly rises, that for children declines. This leaves the relative size of the working-age population stable. Although the total dependency ratio (i.e. the number of children plus elderly people per 100 persons aged 18 to 64) will rise in the next century, the ratio is expected to decline for the rest of the present century. This is because the birth rate has been falling faster than the number of elderly people has been increasing. In fact, these two demographic trends will probably continue to counteract one another (if the birth rate remains low) so that the dependency ratio predicted for the year 2031 is approximately equal to that of 1971.(2) The size of the working population is not dwindling; it will only be smaller relative to the size of the elderly population. Yet this fact is admittedly significant for future pension funds and other government social expenditures.

Significant provincial and regional differences are apparent in Canadian dependency ratios, reflecting different levels of economic development, immigration and internal migration, as well as birth rates. For example, Saskatchewan has experienced high levels of out-migration within the past 10 years and this has reduced the percentage of working-age people. Since young people searching for work often leave rural areas for larger cities, and retired people often leave large cities and farms for small towns, smaller communities usually have higher dependency ratios for

---

(1) Statistics Canada, Population Projections for Canada, Provinces and Territories, 1984-2006, Cat. 91-520, Ottawa, May 1985, p. 35.

(2) Ibid., p. 55.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

the elderly than either farm or metropolitan areas.(1) The proportion of elderly people in the suburbs of large cities is also growing, especially in neighbourhoods developed in the 1950s. On the other hand, among native people in the Northwest Territories, birth rates remain high, while life expectancies remain low; thus the proportion of elderly there is less than 3%, compared to the 11% national average.(2)

The high cost of caring for the elderly has been the focus of much of the public debate, whereas discussions of the high cost of rearing children has seldom been voiced, either during the high fertility periods of the 1950s and 1960s or at present. While we usually think that the elderly are more expensive to care for than children, this may only seem to be so because much of the cost of rearing children lies within the family, while the cost of caring for the elderly tends to fall on the state. Clearly, the controversy is now related to the growing role of the state in the distribution of income and the expansion of the state budget.(3)

IMPLICATIONS OF THE DEMOGRAPHIC CHANGES

The social policy implications of these demographic changes are many. For example, the labour force is aging, leaving fewer advancement possibilities for those now in their 20s or 30s. The increasingly large older population may become a powerful and conservative lobby group, pressing for improved retirement benefits and pension plans. Most important, health care needs and social security benefits may expand as may the need for other facilities for the elderly. For example, lodging the elderly in institutions, widely promoted in the 1960s, may now be too costly for the increasing numbers, and patterns of consumption may change

---

(1) G.D. Hodge and M.A. Qadeer, Towns and Villages in Canada: The Importance of Being Unimportant, Butterworths, Toronto, 1983, p. 37.

(2) Statistics Canada (9 July 1987), p. 5.

(3) Myles (1982), p. 40, 41.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

because consumers' demands vary with age. Let us look at several of these implications, beginning with the aging of the Canadian labour force.

A. The Aging Labour Force

In the 1960s, post-secondary educational facilities were expanded to meet the educational demands of the post-war baby boom children and delay their entry into the labour force. However, few planners anticipated that the proportion of 18 to 24 year-olds enrolled in post-secondary institutions would continue to rise well into the 1980s. Six percent of this age group were enrolled in post-secondary institutions in 1951, but this proportion had risen to 24% in 1984-85.(1) This will undoubtedly lead to a further increase in the number of highly-educated graduates looking for work at a time of high unemployment and limited job mobility.

Especially in those occupations with life-time career ladders, blocked mobility is becoming a serious problem. Those fortunate enough to find work cannot expect to be promoted when such a large number of middle-aged people occupy the higher ranking positions. Many senior employees are not expected to retire for 20 years and are unlikely to change jobs in the present economic climate. The lack of promotional possibilities for younger people is particularly acute in the public service and the universities, where job security often prevents even the less competent among permanent employees from being fired. With few chances for advancement or job permanence, many professional people are becoming disgruntled and are turning to unions for protection or calling for some system of reviewing the productivity of their older colleagues. Unions, on the other hand, must also fight against the lay-off of permanent employees, especially those with seniority.

Employers have responded to the uncertain economic situation by hiring part-time staff, contractually-limited workers or consultants, rather than permanent employees with job security and fringe benefits.

---

(1) Statistics Canada, Education in Canada 1985, Cat. No. 81-229, Table 19, p. 117, December 1986.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

Without the security of continuing employment and future pensions, however, these employees may become more dependent on social benefits when they are between jobs and will undoubtedly receive low pensions, unless they have been able to save money to create their own private pension plans.

The trend toward early retirement is apparent in most industrialized countries, despite longer life expectancies and legal challenges to the notion of mandatory retirement. Researchers have related this trend to employment competition, which favours younger and more educated workers; increased family savings from the wages of working wives; increases in investment income through inflation; the development of private pension plans and improved public pensions.(1) Especially since World War II, the labour force participation rates of men 55 and over have fallen substantially. Although women of all ages have increased their participation rates in the labour force since the 1960s, the trend towards early retirement for women 55 to 64 has also been apparent since the beginning of the 1980s. Older women are, of course, less likely than older men to be employed at all; while 68.5% of men 55-64 were in the labour force in 1986, only 33.4% of women of the same age group were working.

Researchers have found that eliminating mandatory retirement in other countries has not substantially increased the numbe' of older workers who choose to stay in the labour force.(2) A more flexible retirement age would therefore be likely to increase the size of the labour force only marginally. It would, however, raise the standard of living and morale of those who wished to stay at work; they could also continue their pension contributions, thus assisting the accumulation of pension funds for eventual retirement.

Those who favour the abolition of mandatory retirement argue that ability and not age should determine an employee's claim to a job.

---

(1) P. Lynn McDonald and Richard A. Wanner, "Socioeconomic Determinants of Early Retirement in Canada," Canadian Journal on Aging, Vol. 3, No. 3, 1984, p. 105-116; John F. Myles, Old Age in the Welfare State, Little, Brown, Toronto, 1984.

(2) Neal Schmitt et al., "Comparison of Early Retirees and Non-Retirees," Personnel Psychology, Vol. 32, 1979, p. 327-340.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

The number of jobs requiring physical strength is generally declining, as a result of technological change, and most new jobs require mental rather than physical agility. As well, average life expectancies at birth are now almost 80 years for women and 73 for men and many people are able to maintain their abilities well past the age of 65.

The proportion of employees who wish to continue working beyond 65 varies with financial incentives, the adequacy of pension plans, anticipated inflation, the availability of part-time or contract work, the employment status of a spouse, and other financial considerations.(1) Managerial workers generally choose to retire at older ages than blue collar workers, especially those in jobs perceived as undesirable or those with periodic unemployment. Women often choose to retire at the same time as their husbands. Clearly, growing old and retiring is not the same experience for people in different social and economic circumstances or for men and women. Furthermore, the age of retirement certainly does not depend only on the attitudes of individuals, but also on the availability of retirement plans and the level of pension benefits.(2)

Yet even a small increase in the number of older workers may affect the hiring and advancement of new employees. The present surplus of labour could be alleviated by inducements to share jobs or to work part-time with prorated pay and benefits (including pension credits). Voluntary early retirement with full pension, graduated retirement, or cash retirement settlements might encourage some to leave before an older retirement age. Sabbaticals at partial pay, allowing the employer to hire a temporary replacement, would also make room for new employees, while tightening up performance requirements would demote less productive people and clear the way for younger employees to rise through the ranks. The danger in this last policy, however, is that employers might try to remove employees considered as "dead wood" before they were entitled to their pensions,

---

(1) Wilfred List, "Should Forced Retirement be Banned?" The Globe and Mail, May 27, 1985.

(2) McDonald and Wanner (1984).

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

rather than retain them at a lower salary. Very strict guidelines would have to be followed to keep such a strategy within humanitarian bounds.

B. Retirement Benefits and Pension Funds

Since the Canadian government introduced major improvements to income support programs in the 1960s and 1970s, and since more employer-sponsored pension plans were developed, elderly people have improved their economic status relative to that of other age groups. Indexed public pensions and high interest rates have also substantially improved the economic status of many elderly people, some of whom actually have higher incomes in retirement than when they were working. But in recent years with a less productive economy, high unemployment, few promotional possibilities, and an aging population, concern has been expressed over mandatory retirement and inadequate private pensions. While mandatory retirement may free jobs for younger people and relieve employers from making judgments about the competence of older workers, it forces the elderly who are fit and experienced in their jobs to reduce their standard of living drastically and to find new meaningful activity. If, on the other hand, there were no definite retirement age, employers might be less willing to keep on workers even slightly below the present age of retirement, if their performance was not entirely satisfactory. A fixed retirement age implies a degree of job security; it also provides stability in pension systems because the timing and number of retirements can be accurately predicted. Moreover, the age of retirement is also frequently used as the age for entitlement to social benefits such as income tax deductions, pensions, income supplements, subsidized medical services and drug plans, and reduced transit fares and entrance fees.

If mandatory retirement were abolished, on what basis would social benefits be distributed? Should people be receiving Old Age Security when they are still working or should they apply for this benefit upon retirement? If the retirement age were flexible, higher income workers might be more likely to continue working while lower income workers might prefer to retire at 65. This would stigmatize the act of retirement

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

and the receipt of the old age pension in the way that the receipt of welfare is now stigmatized.

In 1985, despite the potential benefits of early retirement programs for job creation, the Canadian government reduced Unemployment Insurance (UI) benefits for older workers leaving the labour force. These changes require workers to include their severance pay, vacation pay and pension money as income, and to exhaust these resources before they receive Unemployment Insurance benefits. While this change was part of general government restraint measures and reduced the cost of UI to the government, it could discourage some workers from seeking early retirement and has incurred negative reaction from those who generally retire young, such as military personnel and police officers.

Retirement policies are linked to pension arrangements and any move to abolish mandatory retirement might hasten pension reform. Many unions maintain that the solution to inadequate pension coverage and low incomes among the elderly is not to allow workers to remain in the labour force, but rather to raise pension benefits. Although some employees would prefer working to receiving a larger pension, most would accept retirement close to age 65. In the United States, the retirement age for most employees in the private sector was raised to 70 and abolished for most federal government employees in 1979, but the percentage of workers who stay at work beyond 65 is negligible.(1)

As more people reach the age of 65, concerns have been expressed about the actuarial base of public pensions and their ability to rise with the cost of living. Pension plans are based on the idea that each generation will be supported by the one that follows. This means that when the baby boom generation retires in the 2020s and 2030s, their pensions will come from the pockets of the smaller "baby bust" generation born in the 1970s and 1980s. It has been suggested that by the year 2021, the cost of public pensions could increase at least three and a half

---

(1) List (1985).

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

times.(1) But in the meantime, the working age population is increasing slightly and decision-makers should have time to bolster pension funds for the increase expected after 2020.

In a 1986 study for the International Monetary Fund of seven major industrial countries, projections from 1980 to 2025 indicate a significant increase in the ratio of government social expenditures to the Gross Domestic Product (GDP) in most countries except Canada. Sharp increases in these expenditures are predicted, especially for European countries and Japan, taking into account the aging population, the 1980 level of expenditures and certain assumptions about productivity. In Canada, social expenditures are expected to decrease relative to GDP until 2021 and then to increase moderately for the next 15 years. The ratio of public pension expenditures to GDP is actually predicted to decline until 2010 (because of the expanding working population) and then to rise by 40% from 2010 to 2025.(2) Real pension expenditures are expected to have increased to over three times the 1980 level by 2025, but the GDP is also expected to have risen. In comparison with countries such as Japan and Italy, however, this anticipated increase in the cost of public pensions is relatively small.

The "crisis" in public pensions has definitely been aggrandized by the media; it could be averted by raising Canada Pension Plan contributions or taxes, by raising the retirement age, by assisting women to enter and stay in the labour force so that they would receive the Canada Pension Plan or an employer-sponsored pension, or by expanding the coverage and benefits of private pensions. As well, projections of the proportion of elderly people in the future can provide the basis for strategies for future social security expenses. Because these strategies depend on political decisions, though, they will involve considerable

---

(1) McDaniel (1986), p. 69.

(2) Peter S. Heller, Richard Hemming, Peter W. Kohnert et al., Aging and Social Expenditure in the Major Industrial Countries, 1980-2025, International Monetary Fund, Washington, D.C. September 1986, p. 4-6, 31.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

consultation and negotiation, and will not be based only on statistical trends.

The public protest against the proposal to partially deindex the Old Age Security Pension payments in 1985 implied that support for continuing benefits to the elderly is strong. After all, if pensions were cut back, not only would the elderly suffer but many younger people would have to assist their aging parents financially as well as worry about their own economic future. Brought up to take old age pensions and other social security benefits for granted, many young people have virtually no savings, even when they earn above average incomes. The federal government, however, still faces difficult political decisions when dealing with the rising costs of Old Age Security and other social benefits for an aging population.

After the federal government had rescinded its decision to partially deindex Old Age Security Pension payments, changes to the Canada Pension Plan were quickly made. Concern about the future availability of pension funds for an increasing number of retirees led to a gradual increase in CPP contributions starting in June 1986, ranging from 3.6% of earnings at that time to 7.6% by 2011. This increase was also needed to offset the lack of contributions from parents who drop out of the labour force to care for preschool children. Through the increase, the financial future of contributory public pensions was reinforced and solidified. Additional changes to CPP in 1986 (effective January 1987) provide retirees with some flexibility in retirement age (from age 60 with a smaller monthly payment to age 70 with a larger payment). The continuation of a survivor's benefits after remarriage is also guaranteed.

Pension reform is particularly necessary for women. For one thing, pension plans usually exclude part-time workers and many more women than men work part-time. Not all employers offer pension plans. In fact, only 37.1% of all female paid employees (and only 54.4% of all male paid

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

employees) were covered by private pension plans in 1984.(1) Employees who do belong to such plans tend to be in the highly paid and organized workforces (where women are underrepresented) or in government employment. Pensions are seldom transferable from job to job and have usually required an employee to work at the same place for at least ten years before retaining the employer's contribution. If the employee leaves within this period, his or her own contributions are returned with interest computed at far below the prevailing bank rate. Since women tend to change jobs more often than men, retired women could easily have no employer-sponsored pension at all, or only a small one, and thus have to rely on Canada/Quebec Pension Plans. Yet in 1976, only 53% of women (and 94% of men) were contributing to CPP/QPP, reflecting women's labour force participation in that year.(2) In 1986, 70% of women aged 25-54 years were working for pay (and 94% of men);(3) this suggests that as women's labour force participation has been rising so will the pension benefits of future generations of elderly women.

Although better employer-sponsored pensions could be legislated, this would not solve the problem of the nearly half of Canadian women who work at home. The issue of pensions for housewives has been controversial because of the difficulty of agreeing on an assumed level of housewives' earnings, and of deciding who would make the contributions and which women should benefit. Since 1977, the Quebec Pension Plan has allowed parents of either sex to drop temporarily out of the labour force to care for their preschool children, and to have those low-earning years excluded from their employment record. The Canada Pension Plan included a similar provision in 1983. On the assumption that raising the next generation is an important social contribution to the nation, the pension

---

(1) Statistics Canada, Pension Plans in Canada, 1984, Cat. 74-401, Ottawa, August 1986, p. 13.

(2) Louise Dulude, Pension Reform with Women in Mind, Canadian Advisory Council on the Status of Women, Ottawa, March 1981, p. 10.

(3) Statistics Canada, January 1987, p. 84.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

benefits for these years are paid for by the public purse. Long-term housewives, or those unable to find work are, however, still excluded from CPP/QPP.

In June 1978, it became possible to divide CPP/QPP credits between spouses who divorce. In the five-year period following this change in law, however, only 4% of former wives applied for and received this credit.(1) Though this may have been because the law was not well advertised, or because many women could not obtain the necessary information about their ex-husbands to proceed, it is probable that it was mostly because many divorcing women preferred an immediate cash settlement rather than a deferred (though larger) payment. Amendments to CPP in June 1986 now include an assumption that pension credits earned during a marriage will be divided upon divorce, unless the spouses state in writing that they waive this division.

Advocates of pension reform are still very concerned that many employees are not covered by employer-sponsored pensions, and that, even when available, these plans are often not indexed to the rising cost of living. Furthermore, many pensions are not portable from one place of work to another; those who change jobs frequently may never be able to acquire the necessary years of service to have the pension "vested." In fact many employers still require ten years of service and a minimum age of 45 before vesting. Since 1986, however, employers under federal jurisdiction must vest pensions after two years of service and with no age limit.

C. The Changing Sex Ratio Among the Elderly

In 1981, 57.2% of Canadian 65 years of age and older were female. In the same year, 67.2% of those 85 and over were female. This over-representation of women among the elderly has been particularly noticeable in recent years as the life expectancy of women has increased faster than that of men. From 1931 to 1984, the average life expectancy at birth for males increased by about 13 years but for females it increased by

---

(1) Canadian Advisory Council on the Status of Women, As Things Stand, Ten Years of Recommendations, Ottawa, 1983, p. 90.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

nearly 18 years.(1) Declining rates of maternal death and increasing rates of male accidental deaths and deaths from stress-related diseases have increased the gap in the life expectancy of the two sexes. Whether or not this gap will continue to grow is a matter of controversy among researchers.(2)

The larger proportion of women among the elderly is particularly significant in discussions of their relative poverty. Women outlive men by nearly a decade. As most women also marry men from two to four years older than themselves, married women often outlive their husbands, upon whom many have been financially dependent. For example, only 14% of men over 65 were widowed in 1981 compared with 49% of women.(3) If most of these women had been in the labour force for their entire adult lives, this would not be as economically damaging because their employer-sponsored pensions (if they had one) or Canada Pension Plan benefits would have augmented the Old Age Security. Most had not been in the labour force, however, and, even in 1986, while 69% of males aged 55-64 were working, only 33% of females of the same age were.(4)

Since many women now of retirement age spent their earlier lives caring for their homes and families, they had little money of their own to set aside for old age. Even when they worked for pay, they often worked part-time or temporarily in a series of low-paying jobs. Depending on the financial position of their family or husband, their retirement could be quite comfortable, but more often it is spent below the poverty line. Elderly women who are still married fare much better than those who

---

(1) Baker, forthcoming 1987.

(2) Daryl Simmons-Tropea and Richard Osborn, "Disease, Survival and Death: The Health Status of Canada's Elderly," in Victor W. Marshall, Aging in Canada. Social Perspectives, 2nd edition, Fitzhenry and Whiteside, Toronto, 1987, p. 399-423.

(3) National Council of Welfare (1984), p. 14.

(4) Statistics Canada, The Labour Force, December 1986, Cat. 71-001, Ottawa, January 1987, p. 84.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

are unmarried or widowed. While only 13.6% of couples 70 and over were living below the 1981 poverty line, 65% of unattached females were doing so.(1)

This financial dependence on men, which has characterized women's lives, underlines the importance of state pensions, a state-run system of maintenance and child support collection, and equitable matrimonial property laws in all provinces.(2) Because they were not remunerated for housework, and because they are encouraged to place their family obligations before their paid work, many women have not been able to plan their own financial future. After assuming that their husband or family would look after them in their old age, some women have discovered that the breakdown of their marriage or the death of their husband has left them with little money.

Even those women who have worked for pay most of their lives are likely to have earned lower wages than men and consequently to be entitled to a lower pension. Prior to the mid-1970s, retirement ages for women were often five years lower than men's. While this may have coincided with some women's wish to retire at the same time as their (older) husband, it served to decrease women's retirement benefits because they had fewer contributing years in the plan. Considering the longer life expectancy of most women, they could be living 20 years after retirement on a reduced pension not indexed to the rising cost of living. Women who worked part-time (about 26% of female workers) or who changed jobs frequently, may have no pension at all. Of course, this would also be true of a man in similar circumstances, but most men experience more job stability than women and only about 8% work part-time.

The financial dependence of elderly women is reinforced by the fact that they tend to have less formal education than their male counterparts. While this often translates into lower wages, it sometimes means less confidence in their own independent judgment as well. Older women have been socialized into greater acceptance of dependence, and may

---

(1) National Council of Welfare (1984), Table 14, p. 26.

(2) Louise Dulude, Women and Aging: A Report on the Rest of Our Lives, Canadian Advisory Council on the Status of Women, April 1978.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

have been discouraged from taking the initiative in their work, their relationships, and in planning for the future. The negative stereotypes of "old women"(1) reinforce dependency and poverty; it requires unusual personal assertiveness for a woman to overcome these social expectations.

We can see that a major reason for the poverty of people over 65 is the fact that more than one half are women. When men's and women's incomes are averaged, women's situation reduces the income figures for both sexes. Much of the variation in the economic status of elderly men and women reflects their diverse employment histories and access to occupational benefits as working-age persons.

Women working for pay as well as those working at home need improved pension benefits (as do men in similar circumstances). Now that the Canada Pension Plan includes a "drop-out" clause for parents caring for their young children, fewer women will have reduced pensions in the future. But if wives without young children continue to stay out of the workforce to provide domestic labour, the beneficiaries of this labour (usually husbands), rather than the state should pay the contribution.

Legislation was passed in June 1986 to encourage more employers to set up pension plans for their employees, to include part-time workers in pension plans, to reduce the waiting period before the funds are "vested" or irrevocable to two years, and to make pensions more portable so that employees who change jobs can continue their contributions uninterrupted. Many of these changes will particularly benefit women workers, who, because of frequent job changes or part-time work, less often than men belong to pension plans. This legislation (Bill C-90) covers only employers under federal jurisdiction, but comparable provincial legislation is expected in several provinces in the near future.

Over 70% of women aged 25-54 years are now in the labour force,(2) and they should experience more financial security from CPP/QPP

---

(1) Ibid., p. 34, 35.

(2) Statistics Canada, January 1987, p. 84.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

and possibly employer-sponsored pensions when they retire. Since pension contributions are usually a percentage of income, however, working women will not receive pensions equal to men's until they receive equal pay. In other words, reducing the number of the elderly poor of the future can be partly addressed through equal pay for work of equal value.

Divorce can seriously jeopardize the financial situation of the homemaker wife. Some provinces include provisions for matrimonial property to be divided equally if a divorce should occur. In many cases, however, the property and savings of divorcing couples is not substantial enough to make much difference. Yet if pensions for housewives were developed, and pension credits were pooled and split, divorced women would fare much better on retirement and the pensions of their ex-husbands would not be as dramatically reduced as is now the case.

D. Facilities for the Elderly

Since the elderly proportion of the population has increased at a time of recession and government cutbacks, attempts are being made to keep new expenditures to a minimum when planning facilities for them. In the area of health care, for example, major reforms are required to accommodate the rising numbers of elderly people, some of whom will need chronic care. New styles of housing will also be needed and consumers will demand a variety of products different from those now available.

1. Health Facilities

Researchers are still arguing about whether the rise in life expectancy will be accompanied by improved health or whether we will also see an increase in disability among the growing numbers of elderly people. While medical technology can prolong life, some argue that there has been no comparable improvement in health in the later years. In fact, new diseases related to pollution or lifestyle now disable elderly people. Other researchers, however, point to the recent "revolution" in diet, increased emphasis on exercise and improvements in living standards as indicators that the future elderly will probably be healthier and require less medical care and hospitalization. In the gerontological literature,

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

this has been called the "compression of morbidity thesis" because it predicts that illness and disability will be compressed into a shorter period of time in the future. This thesis cannot really be tested, however, until the post-war generation begins to reach old age.

Some critics argue that we need to reform the health care system to place greater emphasis on preventative health, chronic care and home care rather than curative medicine in a hospital setting.(1) At present, general hospitals are being used to accommodate chronic care patients, at a high cost to the taxpayer, because of the shortage of chronic care facilities and home care services. At the same time, family members and nursing home workers argue that the quality and the regulation of private nursing homes must be improved. Nursing home owners say that this cannot be done, however, without more funding from provincial governments. Doctors and hospital administrators also advocate increased funding as a solution to future health needs, while nurses and community health care workers recommend reforming the system.

According to much of the literature, there seems to be more institutionalization of the elderly in Canada than in many European countries with higher proportions of people 65 and over (such as Great Britain), although, even so, only 9% of elderly Canadians lived in nursing homes or other institutions in 1986.(2) The trend toward home care, involving family members as well as paramedicals, rather than institutionalization, is evident in both Sweden and Great Britain. Unfortunately, the concept of "home care" is often used as a euphemism for care by women -- wives and sisters.(3) Since the organization of volunteer agencies and churches in Canada, women have provided most of the services to the elderly (e.g., meals on wheels and home visiting services). The expectation that women will care for sick family members, rather than concentrate on

---

(1) Neena L. Chappell, Laurel A. Strain and Audrey A. Blandford, Aging and Health Care: A Social Perspective, Holt Rinehart and Winston, Toronto, 1986.

(2) Statistics Canada, 9 July 1987, p. 5.

(3) Chappell (1982), p. 215.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

careers, is one which has implicitly led them to a financially insecure old age, unless they inherited money. The trend toward government-sponsored services and institutionalization took some of the burden of caring for the elderly away from female family members and volunteers, but now policies may be reverting at a time when women are entering the paid labour force and cannot afford the time or the lost income to undertake volunteer work.

"Home care" should not be a euphemism for using unpaid female relatives to care for the elderly. Family members could be given a financial incentive similar to the "baby bonus" or paid a wage to care for the bedridden elderly at home, rather than institutionalizing them. Visiting nurses, home-makers, and day hospitals could also be supplied at much less cost than physicians and hospitals. Major reforms in health services appear to be essential because of rising Medicare costs. The International Monetary Fund study (1986) found that the ratio of Canadian expenditures on medical care will rise steadily in proportion to the GDP from 1980 to 2025.(1)

2. Housing

In the last 20 years, there has been an increase in the proportion of elderly widows living alone. One reason is that, while rising life expectancies for women have meant that more women outlive their husbands, the construction of more rental apartments and the trend toward greater financial and psychological independence for the elderly has discouraged widows from living with their children.

A controversy continues about whether the elderly should be integrated within the larger community or segregated in separate buildings. Contrary to earlier speculation, recent studies are finding that the elderly usually prefer to maintain contact with their children, but to live with other elderly people. Living with or even "too near"

---

(1) Heller et al. (1986), p. 4.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

their children often makes them feel too dependent and incapacitated.(1) Those who live in the same building as other seniors often have more friends, are more independent and participate in more group activities than those who live in the larger community or with their children.

The problem of whether to build self-contained apartments or hostel accommodation (with laundry, meals and other services) is often resolved by providing small self-contained apartments with the option of using communal facilities for dining, laundry and socializing. Even so, many elderly who move to special housing would not do so if they had inexpensive assistance in housekeeping and home maintenance. Rather than forcing older people to move to senior citizen apartments to obtain this assistance, it might be cheaper for government and seniors if visiting homemakers were provided, special grants were available to make houses more convenient and accessible for the elderly and income subsidization were updated.

Senior citizen housing should meet the desire of many elderly to live apart from their children or other relatives but in housing serving their physical, medical, social and financial needs. Senior citizen apartments, where residents had the option of functioning independently or of using communal facilities, could be developed simultaneously with financial and social assistance to help the elderly stay in their own homes. This would maximize the choice of lifestyle for older people.

3. Consumer Trends

For both sexes in North America, growing old has generally been viewed in a negative light. This is especially true for women, who are taught, and who encourage each other, to lie about their age and to disguise the physical aging process with hair dyes, foundation garments and skin creams. While attitudes to the physical aging process may change as the population ages, the business community will undoubtedly view middle aged and elderly people as a growing market. This is already beginning to happen as new beauty products are created to counteract aging and clothing

---

(1) Canadian Council on Social Development, Beyond Shelter, Ottawa, 1973.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

stores which previously catered to teenagers are now offering more expensive and better quality clothes for older customers who have higher incomes. Some travel agents and tourist facilities are specializing in holidays for seniors and private organizations are establishing home care services for disabled elderly people. Retirement housing is also being developed by entrepreneurs and cooperatives.

As the average age of the population rises, our conceptions of the elderly will inevitably change. Many of the myths and stereotypes about what older people can and want to do will be shattered as the elderly gain political clout. By the time the baby boom cohort reaches retirement age, policies more favourable to their interests may have been initiated. Older people will likely appear more frequently and more positively in the media. As more women become involved in politics and the labour force, they may be portrayed more accurately with less focus on youthful appearance. Patterns of consumption may change, with markets catering more to the needs of middle-aged and older people.

CONCLUSION

Public concern about the aging population is not new in Canada. During the 1930s, when birth rates fell rapidly, demographers and policymakers became concerned about the implications of population aging. But after World War II, when birthrates rose again, the practical problems of dealing with so many children became a more important policy issue. Although many industrialized countries are now expanding services and facilities for the elderly, the dramatic increase in the proportion of elderly is not a permanent trend but is largely the result of the post-war baby boom. Assuming the birth rate remains low, the baby boom generation will have reached the end of its lifespan by 2031 and the age distribution will gradually become more evenly distributed after that date. In the meantime, however, governments must provide services and facilities and plan to expand social security payments for a growing elderly population.

Tomorrow's elderly may not follow the same trends or experience all the problems of today's elderly, and policymakers should be

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

wary of relying on predictions based solely on demographic projections without also considering social and economic variables. For example, stages in the life cycle are less distinct than they were even 30 years ago. Rather than keeping to the pattern of finishing school, working, marrying, raising children, seeing the children leave home, and retiring, more people will marry and remarry and perhaps start a second family. They may return to school at an older age, and change careers or jobs several times. Planning for the future must take into consideration changing trends in education, family formation, labour force participation, and ideology, as well as demography.

While today's elderly tend to have lower levels of formal education than younger people, the future elderly will undoubtedly be better-educated, more articulate about their needs, and less trusting of those in authority. Today's elderly women have seldom worked for pay long enough to obtain a pension and have often seen their major life's work financially unrecognized. Elderly women in the future are likely to be more financially secure because of their better education and employment history, and consequently less dependent on government assistance. While today's elderly were brought up during the depression of the 1930s, with few social benefits, the elderly of the future will have been raised to expect more from the state.

Concern about population aging and "demographic stagnation" has been with us since the 1930s, but only recently has it become so pronounced. Policies to deal with its implications will be discussed and negotiated by different levels of government, seniors' groups, private organizations and community groups before any decisions are made. But these discussions will be influenced by value judgments about who will benefit or be disadvantaged by the aging population.

Some authors have suggested that the presence of an aging population in Canada will encourage intergenerational conflict between the young, who are competing for jobs and resources, and the older citizens, who are holding on to their jobs. Ultimately, however, the young and middle-aged have a self-interest in improving pensions and benefits for the elderly. If pensions are inadequate, the elderly will stay in the labour

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

force and block mobility channels for the young. The real conflict will more likely break out between groups which have catered to the needs of or benefited from a youthful population and those whose interests lie with the elderly.(1) Many of our social organizations such as schools and hospitals have been organized by and for a youthful population and changing them may well create more conflict than we will see between the generations. For example, the schools and universities, which based their funding policies on large numbers of students, will fight to change the funding formulae when these are no longer to their advantage. Improved conditions for the elderly will eventually benefit all individuals in the community but not all organizations.

---

(1) Myles (1982), p. 37.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

REFERENCES

Baker, Maureen, "The Status of the Elderly," Background Paper 164E, Research Branch, Library of Parliament, March 1987.

Baker, Maureen, Aging in Canadian Society, McGraw-Hill Ryerson, Toronto, forthcoming, 1987.

Canadian Advisory Council on the Status of Women, As Things Stand, Ten Years of Recommendations, Ottawa, 1983.

Canadian Council on Social Development, Beyond Shelter, Ottawa, 1973.

Chappell, Neena L., "The Future Impact of the Changing Status of Women," in Gloria Gutman, Canada's Changing Age Structure, Implications for the Future, Simon Fraser University Publications, Burnaby, B.C., 1982.

Chappell, Neena L.; Laurel A. Strain; and Audrey A. Blandford, Aging and Health Care, a Social Perspective, Holt, Rinehart and Winston, Toronto, 1986.

Dulude, Louise, Pension Reform with Women in Mind, Canadian Advisory Council on the Status of Women, Ottawa, March 1981.

Dulude, Louise, Women and Aging: a Report on the Rest of Our Lives, Canadian Advisory Council on the Status of Women, Ottawa, April 1978.

Gutman, Gloria M. (ed.), Canada's Changing Age Structure, Implications for the Future, Simon Fraser University Publications, Burnaby, B.C., 1982.

Heller, Peter S., Richard Hemming, Peter W. Kohnert et al., Aging and Social Expenditure in the Major Industrial Countries, 1980-2025, International Monetary Fund, Washington, D.C. September 1986.

Hodge, G.D. and M.A. Qadeer, Towns and Villages in Canada: The Importance of Being Unimportant, Butterworths, Toronto, 1983.

Kalbach, W. and W. McVey, The Demographic Basis of Canadian Society, 2nd ed., McGraw-Hill Ryerson, Toronto, 1979.

List, Wilfred, "Should Forced Retirement be Banned?" The Globe and Mail, 27 May 1985.

Marshall, Victor. W., Aging in Canada, Social Perspectives. 2nd ed., Fitzhenry and Whiteside, Toronto, 1987.

McDonald, P. Lynn, and Richard A. Wanner, "Socioeconomic Determinants of Early Retirement in Canada," Canadian Journal on Aging, Vol. 3, No. 3, 1984, p. 105-116.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

McDaniel, Susan A., Canada's Aging Population, Butterworths, Toronto, 1986.

Messinger, Hans and Brian J. Powell, "The Implications of Canada's Aging Society on Social Expenditures", in Marshall (1987).

Myles, John F., "Social Implications of Canada's Changing Age Structure," in Gutman (1982).

Myles, John F., Old Age in the Welfare State, The Political Economy of Public Pensions, Little, Brown and Company, Toronto, 1984.

National Council of Welfare, Sixty-Five and Older. A report by NCW on the Income of the Aged, Ottawa, 1984.

Schmitt, Neal et al., "Comparison of Early Retirees and Non-Retirees," Personnel Psychology, Vol. 32, 1979, p. 327-340.

Simmons-Tropea, Daryl and Richard Osborn, "Disease, Survival and Death: The Health Status of Canada's Elderly," in Marshall (1987) p. 399-423.

Statistics Canada, Births and Deaths, Cat. 84-204, Ottawa, November 1986.

Statistics Canada, "The Daily," Cat. 11-001, Ottawa, 9 July 1987.

Statistics Canada, Education in Canada 1985, Cat. 81-229, Ottawa, December 1986.

Statistics Canada, The Labour Force, December 1986, Cat. 71-001, Ottawa, January 1987.

Statistics Canada, Pension Plans in Canada 1984, Cat. 74-401, Ottawa, August 1986.

Statistics Canada, Population Projections for Canada, Provinces and Territories, 1984-2006, Cat. 91-520, May 1985.

Étude générale

BP-103F

LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION CANADIENNE

MAUREEN BAKER
Division des affaires politiques et sociales

Septembre 1987

Bibliothèque du Parlement
Library of Parliament

Service de recherche

Le Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement travaille exclusivement pour le Parlement, effectuant des recherches et fournissant des informations aux parlementaires et aux comités du Sénat et de la Chambre des communes. Entre autres services non partisans, il assure la rédaction de rapports, de documents de travail et de bulletins d'actualité. Les attachés de recherche peuvent en outre donner des consultations dans leurs domaines de compétence.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1988

N° de cat YM32-2-103F

ISBN 0-660-92217-7

THIS DOCUMENT IS ALSO PUBLISHED IN ENGLISH

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

TABLE DES MATIÈRES

Page

INTRODUCTION..... 1

TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES..... 2

Les rapports de dépendance..... 3

RÉPERCUSSIONS DES CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES..... 6

A. Le vieillissement de la population active..... 6
B. Les prestations et les caisses de retraite..... 10
C. La proportion des personnes âgées selon le sexe..... 17
D. Les services destinés aux personnes âgées..... 21
1. Services de santé..... 21
2. Logement..... 24
3. Tendances de la consommation..... 25

CONCLUSION..... 26

BIBLIOGRAPHIE..... 29

CANADA

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION CANADIENNE

INTRODUCTION

Au cours du dernier siècle, la structure des âges s'est graduellement modifiée au Canada, ce qui a entraîné une augmentation de la proportion des Canadiens âgés. En effet, les personnes âgées de 65 ans ou plus, qui représentaient en 1921 moins de 5 p. 100 de la population, en représentent aujourd'hui près de 11 p. 100; selon les projections du gouvernement, cette proportion pourrait atteindre 14 p. 100 en 2001 et 27 p. 100 en 2031, si les taux de natalité restent faibles(1). La plupart des ouvrages sur le vieillissement de la population canadienne considèrent ce phénomène comme une "crise" ou un "problème social" et non pas comme une "victoire sur la mortalité et la maladie"(2). Cette opinion tient aux répercussions socio-économiques qu'on attribue au changement du profil de la population.

La présente étude a pour objet d'analyser et de discuter les répercussions du vieillissement de la population sur la politique sociale au Canada. On ne saurait douter de la nécessité de connaître la structure des âges pour planifier les services de santé, les services sociaux, les besoins en établissements d'enseignement et les besoins en matière d'emploi. Toutefois, il importe de comprendre d'abord sur quoi reposent les projections mentionnées ci-dessus et d'obtenir plus de renseignements sur la situation des personnes âgées.

---

(1) Susan A. McDaniel, Canada's Aging Population, Toronto, Butterworths, 1986, p. 106.

(2) Neena L. Chappell, "The Future Impact of the Changing Status of Women", dans Gloria M. Gutman (éd.), Canada's Changing Age Structure, Implications for the Future, Burnaby (C.-B.), Simon Fraser University Publications, 1982, p. 211.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES

Le vieillissement de la population canadienne s'explique surtout par une baisse des taux de fécondité et une augmentation de l'espérance de vie. Le taux brut de natalité, qui s'élevait à 29,3 p. 1 000 en 1921, n'était plus que de 14,8 p. 1 000 en 1985(1). Nous subissons déjà certaines conséquences de ce déclin: la baisse des naissances enregistrée depuis les années 60 a entraîné la fermeture d'écoles et le renvoi d'enseignants. Les enfants nés au début du siècle, qui sont relativement plus nombreux, vieillissent, et beaucoup de ceux qui sont nés pendant l'explosion démographique de 1945 à 1965 approchent de la quarantaine. En fait, l'âge médian de la population, qui était de 17,2 ans en 1851, est passé à 26,3 ans en 1961, à 29,5 ans en 1981 et à 31,6 ans en 1986(2). Autrement dit, plus de la moitié de la population a maintenant plus de 31,6 ans.

L'augmentation de l'espérance de vie contribue également à accroître le nombre de personnes âgées au Canada. Les taux de mortalité infantile ont diminué, tout comme les décès liés à la maternité et les décès enregistrés parmi les "jeunes vieux". Entre 1931 et 1984, l'espérance de vie à la naissance est passée de 60 à 72,5 ans chez les hommes et de 62,1 à 79,6 ans chez les femmes(3). L'espérance de vie des femmes augmente plus rapidement que celle des hommes, point important sur lequel nous reviendrons quand nous étudierons l'évolution de la répartition des personnes âgées selon le sexe et la pauvreté chez les femmes âgées.

Pendant les périodes de forte immigration (années 20, fin des années 40 et années 60), le Canada a accueilli des jeunes gens qui ont

---

(1) Statistique Canada, Naissances et décès, n° de cat. 84-204, novembre 1986, p. 2; W. Kalbach et W. McVey, The Demographic Basis of Canadian Society, 2e éd., Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1979, p. 94 et 96.

(2) McDaniel (1986), p. 46; Statistique Canada, Le Quotidien, n° de cat. 11-001, Ottawa, 9 juillet 1987, p. 5.

(3) Maureen Baker, Aging in Canadian Society, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, à paraître en 1987.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

conçu moins d'enfants que les Canadiens de naissance. Or, ces immigrants vieillissent tandis que les taux d'immigration déclinent, et ces deux facteurs contribuent aussi au vieillissement de la population, au même titre que la baisse des taux de natalité et l'augmentation de l'espérance de vie.

Les pays développés et industrialisés comptent habituellement une plus grande proportion de personnes âgées que les pays en développement. Et si on la compare à celle de certains pays d'Europe, la population canadienne apparaît relativement jeune. En 1981, 9,7 p. 100 de la population avait 65 ans ou plus au Canada, comparativement à 11,4 p. 100 aux États-Unis, à 13,5 p. 100 en France, à 14,4 p. 100 au Danemark et à 16,3 p. 100 en Suède(1). En examinant comment ces pays se sont adaptés à l'évolution de la structure des âges de leurs habitants, les Canadiens peuvent se rendre compte que le vieillissement d'une population n'est pas forcément synonyme de stagnation économique, d'épuisement des caisses de retraite ou de conflits entre générations(2).

Les rapports de dépendance

Quant on étudie les conséquences des tendances démographiques, on utilise parfois des "rapports de dépendance" pour mesurer grosso modo les besoins de la société en prestations de sécurité sociale et en établissements de soins médicaux, d'enseignement, etc. Ces rapports comparent la proportion de la population qui est réputée financièrement dépendante (les enfants et les personnes âgées) avec celle qui est présumément active (les personnes qui ont entre 18 et 64 ans). Nous savons en fait que toutes les personnes ayant entre 18 et 64 ans (surtout les femmes) ne font pas nécessairement partie de la population active et que tous les moins de 18 ans ne sont pas nécessairement dépendants sur le plan financier. Les rapports de dépendance sont néanmoins utiles à

---

(1) Conseil national du bien-être social, Soixante-cinq ans et plus, Rapport sur les revenus des personnes âgées, Ottawa, février 1984, p. 21.

(2) John F. Myles, "Social Implications of Canada's Changing Age Structure", dans Gutman (1982), p. 36.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

l'établissement des priorités dans les programmes sociaux, conjointement avec d'autres données démographiques et économiques.

Si le rapport de dépendance des enfants a diminué au Canada tout au long du siècle, celui des personnes âgées est passé, entre 1911 et 1981, de 8,8 à 16. On estime qu'il sera d'environ 52 en l'an 2031 si les taux de natalité restent faibles, c'est-à-dire que pour chaque groupe de 100 personnes ayant entre 18 et 64 ans, il y aura 52 personnes de 65 ans ou plus(1).

Quant on examine l'évolution des rapports de dépendance au Canada, il faut se rappeler que, pendant que celui des personnes âgées augmente, celui des enfants diminue; ainsi, l'importance relative de la population en âge de travailler reste stable. Certes, le rapport de dépendance total (c'est-à-dire le nombre d'enfants et de personnes âgées par groupe de 100 personnes ayant entre 18 et 64 ans) augmentera au cours du prochain siècle, mais il est censé décliner d'ici la fin du siècle actuel. Il en est ainsi parce que le taux de natalité a chuté plus rapidement que n'a augmenté le nombre de personnes âgées. En fait, ces deux tendances démographiques vont probablement continuer de s'annuler mutuellement (si les taux de natalité restent faibles), de sorte que le rapport de dépendance prévu pour l'an 2031 est sensiblement le même que celui de 1971(2). On ne peut pas dire que la taille de la population active s'amenuisera, mais simplement qu'elle sera plus petite par rapport à la taille de la population âgée. C'est pourtant un facteur à considérer pour l'avenir des caisses de retraite et des autres dépenses gouvernementales dans le domaine social.

Au Canada, les ratios de dépendance peuvent varier considérablement d'une province ou d'une région à une autre, en fonction du niveau de développement économique, des taux d'immigration et de migration interne ainsi que du taux de natalité. La Saskatchewan, par exemple, a connu un fort taux d'émigration au cours des dix dernières années, de sorte

---

(1) Statistique Canada, Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 1984-2006, n° de cat. 91-520, Ottawa, mai 1985, p. 35.

(2) Ibid., p. 55.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

que le pourcentage de la population en âge de travailler y a diminué. Comme il arrive souvent que les jeunes à la recherche d'un emploi quittent les régions rurales pour se rendre dans les centres urbains et que les personnes à la retraite s'éloignent des grandes villes et des exploitations agricoles pour s'installer dans de petites villes, le rapport de dépendance des personnes âgées est habituellement plus élevé dans les petites collectivités que dans les régions agricoles et les régions métropolitaines(1). On observe également un vieillissement de la population des banlieues des grandes villes, surtout dans les quartiers qui ont vu le jour pendant les années 50. Par contre, chez les autochtones des Territoires du Nord-Ouest, les taux de natalité restent élevés tandis que l'espérance de vie reste faible; c'est pourquoi la proportion des personnes âgées n'y atteint pas 3 p. 100, comparativement à une moyenne nationale de 11 p. 100(2).

Si le débat public a surtout porté sur le coût élevé des soins à prodiguer aux personnes âgées, on a rarement discuté, tant pendant les périodes de grande fécondité des années 50 et 60 qu'à l'heure actuelle, du coût tout aussi élevé de l'éducation des enfants. On pense habituellement qu'il est plus coûteux de prendre soin des personnes âgées que des enfants, mais ce n'est peut-être qu'une apparence, car c'est la famille qui assume la plus grande partie des frais qu'entraîne l'éducation des enfants, tandis que c'est habituellement l'État qui fait les frais des soins dispensés aux personnes âgées. De toute évidence, la controverse porte maintenant sur le rôle grandissant de l'État dans la répartition des revenus et sur l'expansion de son budget(3).

---

(1) G.D. Hodge et M.A. Qadeer, Towns and Villages in Canada: The Importance of Being Unimportant, Toronto, Butterworths, 1983, p. 37.

(2) Statistique Canada (9 juillet 1987), p. 5.

(3) Myles (1982), p. 40-41.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

RÉPERCUSSIONS DES CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

Les changements démographiques ont de multiples effets sur la politique sociale. Par exemple, en raison du vieillissement de la population active, ceux qui sont actuellement dans la vingtaine ou la trentaine voient diminuer leurs possibilités d'avancement. Le nombre des personnes âgées augmente sans cesse, et elles pourraient former bientôt un groupe de pression puissant et conservateur, qui insisterait sur l'amélioration des prestations et des régimes de retraite. Qui plus est, les prestations de sécurité sociale et les besoins en soins de santé risquent d'augmenter, tout comme les besoins d'autres services destinés aux personnes âgées. Par exemple, le placement des personnes âgées dans des résidences conçues à leur intention, qui a été grandement favorisé pendant les années 60, risque aujourd'hui d'être trop coûteux, vu l'importance croissante de cette tranche de la population; de plus, le vieillissement de la population pourrait modifier les habitudes de consommation, vu que les besoins des consommateurs varient selon l'âge. Nous allons maintenant étudier plusieurs répercussions de ce phénomène, en commençant par le vieillissement de la population active du Canada.

A. Le vieillissement de la population active

Pendant les années 60, le nombre d'établissements d'enseignement postsecondaire a augmenté afin de répondre aux besoins créés par l'explosion démographique de l'après-guerre et de retarder l'entrée des jeunes sur le marché du travail. Toutefois, peu de planificateurs avaient prévu que le nombre de personnes de 18 à 24 ans fréquentant des maisons d'enseignement postsecondaire continuerait d'augmenter jusque dans les années 80. Alors qu'en 1951, 6 p. 100 des membres de ce groupe d'âge fréquentaient des établissements postsecondaires, leur proportion atteignait 24 p. 100 en 1984-1985(1). Il faut donc s'attendre à une

---

(1) Statistique Canada, L'éducation au Canada en 1985, n° de cat. 81-229, décembre 1986, tableau 19, p. 117.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

nouvelle augmentation du nombre de personnes instruites en quête d'un emploi, à une époque où le chômage est élevé et la mobilité de la main-d'oeuvre limitée.

La stabilité de la main-d'oeuvre pose un grave problème, surtout dans les professions où l'on fait carrière en gravissant tous les échelons. En effet, ceux qui ont eu la chance de trouver un emploi ne peuvent s'attendre à obtenir de l'avancement, vu le grand nombre de personnes d'âge moyen qui occupent les postes supérieurs. Bon nombre de ces employés ne prendront vraisemblablement pas leur retraite avant 20 ans et, vu la conjoncture économique, il est peu probable qu'ils changent d'emploi. L'absence de possibilités d'avancement pour les jeunes se fait particulièrement sentir dans la fonction publique et dans les universités, où les clauses de sécurité d'emploi empêchent souvent de congédier même les moins compétents des employés permanents. Comme ils ont peu de chances de progresser dans leur carrière ou d'obtenir un emploi permanent, bon nombre de professionnels sont mécontents et se tournent vers les syndicats pour se protéger, ou réclament la création d'un mécanisme quelconque pour évaluer la productivité de leurs collègues plus âgés. Les syndicats, de leur côté, doivent aussi lutter contre le congédiement des employés permanents, surtout ceux qui ont de l'ancienneté.

Les employeurs ont réagi à la conjoncture économique précaire en embauchant des employés à temps partiel et des travailleurs ou des experts-conseils à contrat, plutôt que des employés permanents jouissant de la sécurité d'emploi et d'avantages sociaux. Toutefois, privés de la sécurité que représentent un emploi permanent et une pension éventuelle, ces employés risquent de dépendre davantage des prestations de sécurité sociale lorsqu'ils seront temporairement sans emploi; en outre, ils ne toucheront sans doute que de faibles pensions, à moins qu'ils aient pu épargner pour constituer leur propre régime de retraite privé.

Malgré l'accroissement de l'espérance de vie et les contestations judiciaires du concept de la retraite obligatoire, une tendance à la retraite anticipée se dessine dans la plupart des pays industrialisés. Les chercheurs y voient toutes sortes de raisons: concurrence sur le marché du travail, qui favorise les jeunes travailleurs

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

plus instruits; accroissement de l'épargne familiale grâce au revenu des femmes qui travaillent; accroissement des revenus de placements dû à l'inflation; expansion des régimes de retraite privés et amélioration des pensions du secteur public(1). Surtout depuis la Deuxième Guerre mondiale, on a vu baisser considérablement le taux d'activité des hommes de 55 ans et plus. Quant aux femmes, leur taux d'activité a augmenté depuis les années 60 dans toutes les catégories d'âge, mais on enregistre aussi depuis le début des années 80 une tendance à la retraite anticipée chez les femmes de 55 à 64 ans. Les femmes âgées ont évidemment moins de chances de trouver un emploi que les hommes de leur âge; ainsi, en 1986, la proportion des hommes de 55 à 64 ans qui faisaient partie de la population active était de 68,5 p. 100, tandis qu'elle n'était que de 33,4 p. 100 pour les femmes du même groupe d'âge.

Des chercheurs ont constaté que dans d'autres pays, le fait d'éliminer la retraite obligatoire n'a pas entraîné une augmentation sensible du nombre de travailleurs âgés qui choisissent de rester dans la population active(2). Des normes plus souples concernant l'âge de la retraite ne feraient donc guère augmenter la taille de la population active. Elles permettraient toutefois de rehausser le niveau de vie et le moral de ceux qui désirent continuer à travailler; ils pourraient alors continuer de contribuer à leur régime de retraite, s'assurant ainsi une meilleure pension quand viendrait le temps de cesser de travailler.

Pour les partisans de l'abolition de la retraite obligatoire, c'est l'aptitude et non l'âge qui devrait déterminer si une personne peut ou non occuper un emploi. A cause des progrès de la technologie, le nombre d'emplois faisant appel à la force physique diminue généralement, et la plupart des nouveaux emplois exigent des aptitudes mentales plutôt que physiques. De plus, l'espérance de vie à la naissance

---

(1) P. Lynn McDonald et Richard A. Wanner, "Socioeconomic Determinants of Early Retirement in Canada", Canadian Journal on Aging, vol. 3, n° 3, 1984, p. 105-116; John F. Myles, Old Age in the Welfare State, Toronto, Little, Brown and Company, 1984.

(2) Neal Schmitt et al., "Comparison of Early Retirees and Non-Retirees", Personnel Psychology, vol. 32, 1979, p. 327-340.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

est maintenant de près de 80 ans pour les femmes et de 73 ans pour les hommes, de sorte que beaucoup de personnes sont encore en pleine possession de leurs moyens bien au-delà de l'âge de 65 ans.

La proportion des employés qui désirent continuer à travailler après l'âge de 65 ans varie en fonction de stimulants d'ordre pécuniaire, de la qualité des régimes de retraite, de l'inflation prévue, de la disponibilité de travail à temps partiel ou à contrat, de la situation d'un conjoint au travail et d'autres considérations financières(1). Les gestionnaires choisissent généralement de prendre leur retraite à un âge plus avancé que les cols bleus, surtout les cols bleus qui exercent un emploi périodique ou considéré comme indésirable. Les femmes choisissent souvent de prendre leur retraite en même temps que leur mari. Chose certaine, la vieillesse et la retraite peuvent prendre une allure bien différente selon qu'on est un homme ou une femme ou selon la situation socio-économique de chacun. De plus, l'âge de la retraite ne dépend certainement pas seulement de l'attitude des individus, mais aussi de la disponibilité des régimes de retraite et de l'importance des prestations accumulées(2).

Pourtant, même une faible augmentation du nombre de travailleurs âgés pourrait avoir des conséquences sur l'embauche et l'avancement de nouveaux employés. L'excédent actuel de main-d'oeuvre pourrait être atténué par des incitations au partage des emplois ou au travail à temps partiel, la rémunération et les avantages sociaux (y compris les crédits de retraite) étant établis au prorata du temps de travail. La retraite anticipée volontaire avec pension intégrale, la retraite graduelle ou le versement de sommes forfaitaires au moment de la retraite pourraient aussi encourager certaines personnes à quitter plus tôt leur emploi. Les congés sabbatiques avec rémunération partielle, qui permettent à l'employeur d'engager un remplaçant temporaire, feraient aussi de la place à de nouveaux employés, tandis que le resserrement des normes de rendement permettrait de rétrograder les employés moins productifs et de

---

(1) Wilfrid List, "Should Forced Retirement be Banned?", The Globe and Mail (Toronto), 27 mai 1985.

(2) McDonald et Wanner (1984).

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

libérer des postes pour les plus jeunes. Cette dernière solution présente toutefois le danger que des employeurs essaient de se défaire des employés moins productifs avant que ceux-ci aient droit à leur pension, plutôt que de les garder à leur service à un salaire inférieur. Des lignes directrices très strictes devraient être respectées pour conserver à cette idée un caractère humanitaire.

B. Les prestations et les caisses de retraite

Grâce aux améliorations majeures que le gouvernement canadien a apportées à ses programmes de soutien du revenu dans les années 60 et 70, et grâce à la multiplication des régimes de retraite offerts par les employeurs, les personnes âgées ont pu améliorer leur situation économique par rapport à celle des autres groupes d'âge. L'indexation des pensions versées par l'État et les taux d'intérêt élevés ont aussi amélioré considérablement la situation économique de nombreuses personnes âgées, au point que certaines d'entre elles disposent d'un revenu plus élevé à la retraite que lorsqu'elles travaillaient. Toutefois, ces dernières années, la baisse de productivité de l'économie, le taux élevé de chômage, la rareté des possibilités d'avancement et le vieillissement de la population ont suscité des préoccupations au sujet de la retraite obligatoire et de l'insuffisance des régimes de retraite privés. Bien que le principe de la retraite obligatoire permette de libérer des emplois au profit des jeunes et évite aux employeurs de porter des jugements sur la compétence d'employés plus âgés, il oblige les personnes âgées qui sont bien portantes et qui connaissent bien leur travail à réduire considérablement leur niveau de vie et à se trouver de nouvelles activités constructives. Si, par contre, il n'y avait pas d'âge défini pour la retraite, des employeurs pourraient être moins disposés à garder des travailleurs jusqu'à un âge même légèrement inférieur à l'âge actuel de la retraite, si leur rendement n'était pas entièrement satisfaisant. Un âge fixe de la retraite assure une certaine sécurité d'emploi aux travailleurs, et aussi une certaine stabilité aux régimes de pensions, parce qu'on peut alors prévoir avec exactitude le nombre de retraites et le moment où elles surviendront. De

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

plus, c'est souvent de l'âge de la retraite qu'on se sert pour fixer l'admissibilité à des avantages sociaux tels que certaines déductions de l'impôt sur le revenu, les pensions, les suppléments de revenu, les régimes subventionnés de services médicaux et d'achat de médicaments et la réduction des tarifs des transports en commun et des frais d'admission dans certains endroits publics.

Si la retraite obligatoire était abolie, comment s'y prendrait-on pour distribuer les prestations de sécurité sociale? Les personnes qui continuent de travailler auraient-elles droit aux prestations de sécurité de la vieillesse ou ne pourraient-elles en faire la demande qu'au moment de leur retraite? Si l'âge de la retraite était facultatif, les travailleurs à revenu élevé seraient plus enclins à continuer de travailler, tandis que ceux à faible revenu préféreraient prendre leur retraite à 65 ans. Le fait de prendre sa retraite et de recevoir une pension de vieillesse pourrait alors être considéré comme une disgrâce, comme l'est aujourd'hui le fait de recevoir des prestations du bien-être social.

En 1985, malgré les possibilités de création d'emplois qu'offrent les programmes de retraite anticipée, le gouvernement canadien a réduit les prestations d'assurance-chômage destinées aux travailleurs âgés qui se retirent du marché du travail. Ces personnes doivent maintenant inclure dans leur revenu leur indemnité de cessation d'emploi, leur indemnité de vacances et leur pension et elles n'ont droit aux prestations d'assurance-chômage qu'après épuisement de ces ressources. Ce changement faisait partie du programme général de restrictions gouvernementales et il a d'ailleurs permis à l'État de réduire ses dépenses au titre de l'assurance-chômage, mais il pourrait dissuader certains travailleurs de prendre une retraite anticipée et il a été mal accueilli dans certaines catégories de travailleurs qui prennent habituellement leur retraite assez tôt, comme les militaires et les agents de police.

Les politiques en matière de retraite sont liées aux régimes de pensions et toute mesure visant à abolir la retraite obligatoire pourrait accélérer la réforme des pensions. Beaucoup de syndicats soutiennent que pour remédier à l'insuffisance des pensions et à la

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

faiblesse des revenus des personnes âgées, il faut non pas garder les travailleurs plus longtemps dans la population active, mais plutôt hausser les prestations de retraite. Bien que certains employés préféreraient travailler plutôt que de recevoir une plus grosse pension, la plupart accepteraient de prendre leur retraite aux alentours de 65 ans. Aux États-Unis, la retraite obligatoire a été haussée à 70 ans pour la plupart des employés du secteur privé et abolie pour la plupart des employés du gouvernement fédéral en 1979, mais le pourcentage des travailleurs qui restent au travail au-delà de 65 ans est négligeable(1).

Comme il y a de plus en plus de gens qui atteignent l'âge de 65 ans, on s'interroge sur la pertinence des données actuarielles à partir desquelles sont établies les pensions de l'État et on se demande si ces dernières pourront augmenter en fonction du coût de la vie. Les régimes de pensions reposent sur l'idée que chaque génération verra la suivante subvenir à ses besoins. Cela signifie que lorsque la génération de l'explosion démographique d'après-guerre prendra sa retraite dans les années 2020 et 2030, les pensions devront être versées par la génération beaucoup moins nombreuse qui a vu le jour dans les années 1970 et 1980. On estime que le coût des pensions de l'État pourrait être au moins trois fois et demi plus élevé qu'actuellement en 2021(2). Mais d'ici là, la population en âge de travailler aura légèrement augmenté, et les décideurs devraient avoir le temps de grossir les caisses de retraite en prévision des années 2020 et au-delà.

Dans une étude effectuée en 1986 pour le compte du Fonds monétaire international et portant sur sept grands pays industriels, des projections allant de 1980 à 2025 annoncent une hausse considérable du ratio des dépenses sociales de l'État par rapport au produit intérieur brut (PIB) dans la plupart des pays, sauf le Canada. On prévoit d'importantes augmentations de ces dépenses, surtout dans les pays d'Europe et au Japon, en tenant compte du vieillissement de la population, du volume des dépenses

---

(1) List (1985).

(2) McDaniel (1986), p. 69.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

en 1980 et de certaines hypothèses au sujet de la productivité. Au Canada, les dépenses sociales devraient diminuer par rapport au PIB jusqu'en 2021, puis augmenter de façon modérée pendant les quinze années suivantes. Le ratio des dépenses liées aux pensions de l'État par rapport au PIB devrait en fait diminuer jusqu'en 2010 (à cause de l'expansion de la population active), puis augmenter de 40 p. 100 entre 2010 et 2025(1). On s'attend que les dépenses réelles au titre des pensions seront en 2025 trois fois plus élevées qu'en 1980, mais le PIB aura lui aussi augmenté. Toutefois, cette hausse du coût des pensions de l'État reste relativement modeste si on la compare à celle que connaîtront des pays comme le Japon et l'Italie.

Il ne fait aucun doute que les médias ont exagéré la "crise" des pensions de l'État; il suffirait pour la désamorcer d'augmenter les cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC) ou les impôts, de hausser l'âge de la retraite, d'encourager les femmes à entrer sur le marché du travail et à y rester, de sorte qu'elles puissent participer au RPC ou à un régime de retraite parrainé par l'employeur, ou d'accroître la protection et les prestations accordées par les régimes de retraite privés. De plus, les stratégies concernant les dépenses futures au titre de la sécurité sociale peuvent s'appuyer sur des projections qui donnent une idée assez juste de la proportion des personnes âgées dans l'avenir. Comme ces stratégies dépendent toutefois de décisions politiques, elles exigeront beaucoup de consultations et de négociations et ne seront pas établies uniquement à partir de données statistiques.

La vague de protestations qu'a soulevée en 1985 la proposition de désindexer partiellement les pensions de sécurité de la vieillesse a donné à penser qu'il existe un fort mouvement en faveur du maintien des prestations destinées aux personnes âgées. Après tout, si les pensions étaient réduites, non seulement les personnes âgées en souffriraient, mais de nombreux jeunes gens devraient venir en aide à leurs parents, sans compter qu'ils s'inquiéteraient de leur propre avenir. Parce

---

(1) Peter S. Heller, Richard Hemming, Peter W. Kohnert et al., Aging and Social Expenditure in the Major Industrial Countries, 1980-2025, Washington (D.C.), Fonds monétaire international, septembre 1986, p. 4-6, 31.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

qu'ils ont été élevés dans ce système, les jeunes tiennent pour acquises les pensions de vieillesse et les autres prestations de sécurité sociale, et beaucoup d'entre eux n'ont pratiquement pas d'économies, même s'ils gagnent des revenus supérieurs à la moyenne. Il reste que le gouvernement fédéral a encore de difficiles décisions politiques à prendre face aux coûts croissants de la sécurité de la vieillesse et des autres avantages sociaux destinés à une population vieillissante.

Après être revenu sur sa décision de désindexer partiellement les pensions de sécurité de la vieillesse, le gouvernement fédéral s'est empressé d'apporter des modifications au Régime de pensions du Canada. Pour s'assurer d'avoir à sa disposition les fonds nécessaires aux pensions d'un nombre croissant de retraités, il a décidé d'augmenter graduellement les cotisations au RPC; de 3,6 p. 100 des gains qu'elles étaient en juin 1986, elles atteindront 7,6 p. 100 en 2011. Cette augmentation visait aussi à compenser le manque à gagner qui se produit lorsque des travailleurs cessent de cotiser parce qu'ils quittent la population active pour s'occuper de leurs enfants d'âge préscolaire. Ainsi, les pensions d'État à caractère contributif devraient reposer à l'avenir sur de solides assises financières. D'autres changements apportés au RPC en 1986 (et entrés en vigueur en janvier 1987) laissent aux travailleurs une certaine latitude quant à l'âge de leur retraite, qui peut aller de 60 à 70 ans (plus l'âge est avancé, plus le paiement mensuel est important). Enfin, les personnes qui reçoivent des prestations de conjoint survivant continuent d'y avoir droit si elles se remarient.

La réforme des pensions est surtout importante pour les femmes. Pour commencer, les régimes de retraite excluent habituellement les travailleurs à temps partiel, qui sont beaucoup plus nombreux chez les femmes que chez les hommes. Et ce ne sont pas tous les employeurs qui offrent des régimes de retraite. En fait, seulement 37,1 p. 100 de toutes les femmes employées contre rémunération (et seulement 54,4 p. 100 de tous les hommes employés contre rémunération) participaient à des régimes de retraite privés en 1984(1). Les employés qui bénéficient de tels régimes

---

(1) Statistique Canada, Régimes de pensions au Canada, 1984, n° de cat. 74-401, Ottawa, août 1986, p. 13.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

se retrouvent généralement dans la main-d'oeuvre bien rémunérée et syndiquée (où les femmes sont sous-représentées) ou dans la fonction publique. Il est rare que les régimes de retraite soient transférables d'un emploi à l'autre et, habituellement, l'employé doit avoir travaillé au même endroit pendant au moins dix ans avant de pouvoir conserver la cotisation de l'employeur. Si l'employé quitte son emploi avant de justifier de dix années de service, ses propres cotisations lui sont remboursées avec un intérêt calculé à un taux très inférieur au taux d'escompte courant. Comme les femmes ont tendance à changer d'emploi plus souvent que les hommes, il est fort possible qu'elles ne reçoivent aucune pension d'employeur au moment de leur retraite, sinon une très modeste, et qu'elles doivent donc compter uniquement sur le Régime de pensions du Canada ou le Régime des rentes du Québec (RRQ). Or, en 1976, seulement 53 p. 100 des femmes (contre 94 p. 100 des hommes) contribuaient à ces deux régimes, soit l'équivalent du pourcentage de femmes au sein de la population active cette année-là[1]. En 1986, 70 p. 100 des femmes ayant entre 25 et 54 ans avaient un emploi rémunéré (contre 94 p. 100 des hommes)[2]; il est donc permis de penser que les prestations de retraite des prochaines générations de femmes âgées augmenteront dans la même mesure qu'augmente le pourcentage des femmes dans la population active.

Le gouvernement pourrait légiférer pour améliorer les régimes de retraite offerts par les employeurs, mais cela ne réglerait pas pour autant le problème des femmes au foyer, qui représentent près de la moitié des Canadiennes. La question des pensions pour les femmes au foyer suscite beaucoup de controverse parce qu'il est difficile de s'entendre sur la rémunération qu'elles seraient réputées toucher et de décider qui verserait les cotisations et quelles femmes devraient en profiter. Depuis 1977, le Régime des rentes du Québec permet à l'un ou l'autre des parents

---

(1) Louise Dulude, Les femmes et la réforme des régimes de pensions, Ottawa, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, mars 1981, p. 13.

(2) Statistique Canada, La population active, décembre 1986, n° de cat. 71-001, Ottawa, janvier 1987, p. 84.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

de se retirer temporairement de la population active pour prendre soin des enfants d'âge préscolaire et d'exclure ces années de faible revenu de leurs états de service. Le Régime de pensions du Canada comporte une disposition semblable depuis 1983. On considère que le fait d'élever la prochaine génération constitue une importante contribution sociale à la nation, et c'est pourquoi les prestations de retraite applicables à ces années proviennent des deniers publics. Mais les femmes qui restent au foyer toute leur vie durant, ou celles qui sont incapables de trouver du travail, sont toujours exclues du RPC et du RRQ.

Depuis juin 1978, il est possible de partager les crédits de retraite du RPC et du RRQ entre les conjoints qui divorcent. Cependant, au cours des cinq années qui ont suivi cette modification de la loi, seulement 4 p. 100 des ex-épouses ont demandé ce partage et y ont eu droit(1). Il se peut que la nouvelle disposition n'ait pas reçu toute la publicité nécessaire ou que beaucoup de femmes n'aient pu obtenir les renseignements nécessaires sur leur ex-mari, mais l'explication la plus plausible est que la plupart des femmes divorcées ont préféré obtenir un règlement immédiat en espèces plutôt qu'un versement différé (bien que plus important). Aux termes de modifications apportées au RPC en juin 1986, les crédits de retraite accumulés pendant le mariage font maintenant l'objet d'un partage automatique au moment du divorce, à moins que les conjoints n'y renoncent par écrit.

Les partisans de la réforme des pensions s'inquiètent toujours du fait que de nombreux employeurs n'offrent pas de régime de retraite à leurs employés et que, même s'ils le font, ces régimes ne comportent souvent aucune clause d'indexation au coût de la vie. De plus, de nombreux régimes de retraite ne sont pas transférables d'un emploi à un autre; ceux qui changent fréquemment d'emploi pourraient ne jamais accumuler les années de service nécessaires pour obtenir la dévolution de leur pension. Encore aujourd'hui, chez de nombreux employeurs, le droit à la pension ne peut être acquis avant dix années de service et avant l'âge

---

(1) Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, ActuELLES: dix ans de recommandations, Ottawa, 1983, p. 103.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

de 45 ans. Depuis 1986, toutefois, les employeurs relevant de la compétence fédérale doivent accorder la dévolution après deux années de service, quel que soit l'âge de l'employé participant au régime.

C. La proportion des personnes âgées selon le sexe

En 1981, 57,2 p. 100 des Canadiens âgés de 65 ans ou plus et 67,2 p. 100 des Canadiens âgés de 85 ans ou plus étaient des femmes. Cette surreprésentation des femmes dans la population âgée a été particulièrement évidente au cours des dernières années, l'espérance de vie des femmes ayant augmenté plus rapidement que celle des hommes. Ainsi, entre 1931 et 1984, l'espérance de vie moyenne à la naissance a augmenté d'environ 13 ans chez les hommes, mais de près de 18 ans chez les femmes(1). La baisse de la mortalité liée à la maternité et, chez les hommes, l'augmentation des décès accidentels et causés par des maladies associées au stress ont élargi l'écart entre les espérances de vie respectives des deux sexes. Quant à savoir si cet écart continuera de s'accroître, c'est là un point sur lequel les chercheurs ne s'entendent pas(2).

La plus grande proportion des femmes dans la population âgée est particulièrement importante lorsqu'on discute de leur pauvreté relative. Les femmes vivent presque dix ans de plus que les hommes. Comme la plupart des femmes épousent des hommes de deux à quatre ans leurs aînés, il arrive souvent que la femme mariée survive à son mari, après une vie commune passée dans la dépendance financière à son égard. En 1981 par exemple, seulement 14 p. 100 des hommes de plus de 65 ans étaient veufs, tandis que 49 p. 100 des femmes du même groupe d'âge étaient veuves(3). Si la plupart de ces femmes avaient fait partie de la population active tout au long de leur vie adulte, leur situation financière ne serait pas

---

(1) Baker (à paraître en 1987).

(2) Daryl Simmons-Tropea et Richard Osborn, "Disease, Survival and Death: The Health Status of Canada's Elderly", dans Victor W. Marshall, Aging in Canada, Social Perspectives, 2e éd., Toronto, Fitzhenry and Whiteside, 1987, p. 399-423.

(3) Conseil national du bien-être social (1984), p. 14.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

aussi précaire, car elles auraient droit à la pension de leur employeur ou aux prestations du Régime de pensions du Canada, en plus des prestations de sécurité de la vieillesse. Or, ce n'est pas le cas. Même en 1986, seulement 33 p. 100 des femmes de 55 à 64 ans faisaient partie de la population active, comparativement à 69 p. 100 pour les hommes(1).

Comme bien des femmes parvenues à l'âge de la retraite ont consacré leur vie à s'occuper de leur foyer et de leur famille, elles n'avaient pas beaucoup d'argent à mettre de côté pour leurs vieux jours. Même lorsqu'elles avaient un emploi, ce n'était souvent qu'un emploi à temps partiel ou temporaire, toujours peu rémunérateur. Selon la situation financière de leur famille ou de leur mari, elles pourraient dans certains cas vivre à l'aise pendant leur retraite mais, le plus souvent, elles se retrouvent en deçà du seuil de la pauvreté. Les femmes âgées qui sont encore mariées se tirent beaucoup mieux d'affaire que celles qui sont célibataires ou veuves. En 1981, 65 p. 100 des femmes âgées seules vivaient sous le seuil de la pauvreté, tandis que la proportion n'était que de 13,6 p. 100 chez les couples de 70 ans ou plus(2).

Cette dépendance financière des femmes vis-à-vis des hommes fait ressortir toute l'importance des pensions de l'État, d'un régime national de perception des pensions alimentaires et, dans toutes les provinces, de lois équitables concernant les biens matrimoniaux(3). Comme les travaux ménagers ne sont pas rémunérés et qu'on exhorte les femmes à faire passer leurs obligations familiales avant leur travail rémunéré, beaucoup d'entre elles ne sont pas en mesure de prendre des dispositions financières pour leur avenir. Après avoir présumé que leur mari ou leur famille s'occuperait d'elles pendant leur vieillesse, des femmes découvrent qu'elles sont presque sans le sou à la rupture de leur mariage ou au décès de leur mari.

---

(1) Statistique Canada (janvier 1987), p. 84.

(2) Conseil national du bien-être social (1984), tableau 14, p. 28.

(3) Louise Dulude, Vieillir au féminin, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, avril 1978.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Même les femmes qui ont travaillé contre rémunération pendant la majeure partie de leur vie ont probablement touché des salaires inférieurs à ceux des hommes et ont donc droit à une pension inférieure. Avant le milieu des années 70, l'âge de la retraite arrivait souvent cinq ans plus tôt chez les femmes que chez les hommes. Cela faisait peut-être l'affaire de certaines femmes désireuses de prendre leur retraite en même temps que leur mari (plus âgé), mais leurs prestations de retraite s'en trouvaient diminuées du fait qu'elles avaient contribué pendant moins d'années à leur régime de retraite. Étant donné leur plus longue espérance de vie, les femmes sont susceptibles de vivre pendant encore vingt ans après l'âge de la retraite, touchant une maigre pension non indexée au coût de la vie. Celles qui ont travaillé à temps partiel (environ 26 p. 100 des travailleuses) ou qui ont souvent changé d'emploi risquent même de n'avoir droit à aucune pension. Évidemment, il en serait de même pour un homme dans le même cas, mais la plupart des hommes occupent des emplois plus stables que les femmes et seulement quelque 8 p. 100 d'entre eux travaillent à temps partiel.

La dépendance financière des femmes âgées se trouve aggravée par le fait qu'elles ont généralement moins d'instruction que les hommes âgés. Il s'ensuit souvent qu'elles touchent des salaires moindres, mais aussi parfois qu'elles font moins confiance à leur propre jugement. La société leur a appris à accepter leur situation de dépendance et les a peut-être même dissuadées de faire preuve d'initiative dans leur travail, dans leurs relations et dans la préparation de leur avenir. L'image dévalorisante de la "vieille(1)" ajoute encore à cet état de dépendance et de pauvreté; il faut à une femme une capacité d'affirmation hors du commun pour échapper aux clichés véhiculés par la société.

Comme nous pouvons le constater, la pauvreté chez les personnes âgées s'explique surtout par le fait que plus de la moitié d'entre elles sont des femmes. Il suffit d'établir la moyenne des revenus des hommes et des femmes pour se rendre compte que le revenu des femmes réduit la moyenne des revenus des deux groupes. L'écart entre la situation

---

(1) Ibid., p. 41-42.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

économique des hommes âgés et celle des femmes âgées tient en grande partie à la différence de leurs antécédents professionnels et des avantages qu'ils ont pu en tirer quand ils étaient en âge de travailler.

Les femmes qui ont en emploi rémunéré et celles qui travaillent à la maison ont besoin de meilleures prestations de retraite (tout comme les hommes dans la même situation). Maintenant que le Régime de pensions du Canada prévoit une clause de retrait temporaire à l'intention des parents qui cessent de travailler pour s'occuper de leurs jeunes enfants, moins de femmes toucheront une pension réduite à l'avenir. Mais si les femmes qui n'ont pas de jeunes enfants continuent de se tenir à l'écart de la population active pour s'occuper de leur foyer, ce sont les bénéficiaires de leur travail (habituellement les maris), et non l'État, qui devraient verser les cotisations nécessaires.

Des mesures législatives ont été adoptées en juin 1986 pour inciter les employeurs à offrir des régimes de retraite à leurs employés, y compris les employés à temps partiel, à réduire à deux ans la période d'attente avant que les crédits de retraite soient "dévolus" ou irrévocables, et à rendre ces crédits de retraite plus transférables de sorte que les employés qui changent d'emploi puissent poursuivre leurs cotisations sans interruption. Beaucoup de ces changements profiteront surtout aux femmes, qui sont moins nombreuses que les hommes à participer à des régimes de retraite, parce qu'elles changent souvent d'emploi ou qu'elles travaillent à temps partiel. Ces mesures législatives (projet de loi C-90) visent uniquement les employeurs relevant de la compétence fédérale, mais on s'attend que plusieurs provinces adopteront des mesures analogues d'ici peu.

Plus de 70 p. 100 des femmes de 25 à 54 ans font maintenant partie de la population active(1) et devraient donc jouir d'une plus grande sécurité financière à leur retraite grâce au RPC ou au RRQ, et peut-être grâce au régime de retraite de leur employeur. Cependant, comme les cotisations représentent habituellement un pourcentage du revenu, les femmes au travail ne recevront une pension égale à celle des hommes que

---

(1) Statistique Canada (janvier 1987), p. 84.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

lorsqu'elles toucheront un salaire égal. Autrement dit, on peut régler en partie le problème de la pauvreté chez les personnes âgées en respectant le principe du salaire égal pour un travail d'égale valeur.

Le divorce peut compromettre gravement la situation financière de la femme au foyer. Les lois de certaines provinces prévoient la répartition égale des biens matrimoniaux en cas de divorce. Dans bien des cas, toutefois, la valeur des biens et des économies des couples qui divorcent n'est pas assez importante pour faire beaucoup de différence. Cependant, s'il existait des pensions pour les femmes au foyer et que les crédits de pension étaient mis en commun pour être ensuite divisés, les femmes divorcées s'en tireraient beaucoup mieux à la retraite, et la pension de leur ex-mari ne serait pas réduite de façon aussi draconienne qu'elle l'est actuellement.

D. Les services destinés aux personnes âgées

Comme la proportion de personnes âgées a augmenté en période de récession et de restrictions budgétaires, on cherche à réduire au minimum les nouvelles dépenses lorsqu'on planifie des services à leur intention. Dans le domaine de la santé, par exemple, des changements en profondeur s'imposent si l'on veut être en mesure de répondre aux besoins d'un nombre croissant de personnes âgées, dont certaines nécessiteront des soins permanents. Il faudra aussi innover dans le domaine du logement et mettre sur le marché toutes sortes de produits nouveaux pour répondre à la demande particulière d'une population vieillissante.

1. Services de santé

L'augmentation de l'espérance de vie s'accompagnera-t-elle d'une amélioration de la santé ou assisterons-nous plutôt à un accroissement de l'invalidité dans une population âgée toujours plus nombreuse? Les avis des chercheurs sont partagés. La médecine moderne est bien capable de prolonger la vie, mais certains font valoir qu'il n'y a pas eu une amélioration comparable dans le domaine de la santé ces dernières années; en fait, les personnes âgées souffrent aujourd'hui de nouvelles maladies liées à la pollution ou aux habitudes de vie. Par contre,

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

d'autres chercheurs voient dans la récente "révolution" des habitudes alimentaires, dans le regain de popularité de l'exercice physique et dans le relèvement général du niveau de vie des indices qu'à l'avenir, les personnes âgées seront probablement en meilleure santé et nécessiteront moins de soins médicaux et d'hospitalisation. C'est ce qu'on appelle, dans le langage de la gérontologie, la thèse de la "compression de la morbidité", qui prévoit qu'à l'avenir, la maladie et l'invalidité seront comprimées dans une plus courte période de temps. On ne pourra toutefois pas vérifier cette thèse tant que la génération de l'après-guerre n'aura pas atteint le troisième âge.

Certains préconisent une réforme du système de soins de santé qui mettrait l'accent sur l'hygiène préventive, le traitement des maladies chroniques et les soins à domicile plutôt que sur la médecine curative en milieu hospitalier(1). À l'heure actuelle, ce sont les hôpitaux généraux qui accueillent les personnes requérant des soins permanents, ce qui coûte cher aux contribuables, parce qu'il n'existe pas suffisamment d'unités de soins pour les maladies chroniques et de services de soins à domicile. Par ailleurs, les familles qui comptent des personnes âgées et les travailleurs des centres d'hébergement font valoir qu'il faut améliorer la qualité et la réglementation des centres d'hébergement privés. Les propriétaires de ces établissements répliquent que c'est impossible sans une plus grande contribution financière des gouvernements provinciaux. Les médecins et les administrateurs d'hôpitaux voient aussi dans l'accroissement du financement une solution aux besoins futurs, tandis que les infirmières et les travailleurs des centres de soins communautaires recommandent une réforme de tout le système.

D'après une bonne partie de la documentation disponible à ce sujet, il semble que le placement en résidence des personnes âgées soit plus répandu au Canada que dans de nombreux pays d'Europe comptant une plus forte proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus (la Grande-Bretagne, par exemple); cependant, même si c'est le cas, seulement 9 p. 100 des

---

(1) Neena L. Chappell, Laurel A. Strain et Audrey A. Blandford, Aging and Health Care: A Social Perspective, Toronto, Holt, Rinehart and Winston, 1986.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Canadiens âgés vivaient dans des centres d'hébergement ou autres établissements en 1986(1). En Suède et en Grande-Bretagne se dessine une tendance marquée vers les soins à domicile, formule qui suppose la participation de membres de la famille et de personnel paramédical, comme solution de rechange au placement en résidence. Malheureusement, la notion de "soins à domicile" est souvent un euphémisme pour décrire les soins assurés par des femmes, c'est-à-dire les épouses et les soeurs de vieillards(2). Depuis la mise sur pied d'organismes bénévoles et religieux au Canada, ce sont les femmes qui ont assuré la majeure partie des services aux personnes âgées (par exemple, les repas livrés à la maison et les services de visites à domicile). Le fait qu'on attendait d'elles qu'elles prennent soin des membres malades de leur famille, au lieu de se concentrer sur une carrière, explique en partie la précarité de la situation financière dans laquelle se retrouvent les femmes âgées qui n'ont pas eu la chance de toucher un héritage. L'accroissement des services gouvernementaux et du placement en résidence est venu enlever aux membres des familles et aux bénévoles du sexe féminin une partie du fardeau des soins à prodiguer aux personnes âgées, mais on assiste peut-être aujourd'hui à un renversement de cette tendance, à un moment où les femmes entrent sur le marché du travail et n'ont ni le temps ni les moyens de faire du bénévolat.

La notion de "soins à domicile" ne devrait pas être un euphémisme pour décrire le travail de parentes non rémunérées pour prendre soin des personnes âgées. Des membres de la famille pourraient recevoir un stimulant financier semblable à celui qui est accordé au titre des enfants, ou toucher un salaire pour s'occuper des personnes âgées alitées plutôt que de les placer en résidence. Le recours à des infirmières visiteuses, des auxiliaires familiales et des cliniques de jour pourrait aussi s'avérer beaucoup moins coûteux que le recours aux médecins et aux hôpitaux. Des réformes majeures paraissent s'imposer dans les services de santé, en

---

(1) Statistique Canada (9 juillet 1987), p. 5.

(2) Chappell (1982), p. 215.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

raison de la hausse des coûts de l'assurance-santé. L'étude du Fonds monétaire international (1986) révèle en effet qu'au Canada, la ratio des dépenses au titre des soins médicaux par rapport au PIB augmentera constamment jusqu'en 2025(1).

2. Logement

La proportion des veuves âgées qui vivent seules a augmenté au cours des vingt dernières années. Un plus grand nombre de femmes survivent à leur mari parce que leur espérance de vie est plus élevée; or, la construction d'un plus grand nombre d'immeubles à appartements locatifs et la tendance à l'indépendance financière et psychologique des personnes âgées ont en quelque sorte dissuadé ces veuves de vivre auprès de leurs enfants.

La controverse se poursuit toujours pour savoir si les personnes âgées devraient s'intégrer à la collectivité ou vivre dans des immeubles distincts. Contrairement à ce qu'on pensait auparavant, des études récentes montrent que les personnes âgées préfèrent habituellement rester en contact avec leurs enfants mais vivre avec d'autres personnes de leur âge. Le fait de vivre avec leurs enfants ou même trop près d'eux les amène dans bien des cas à se sentir trop dépendantes et inutiles(2). Souvent, les personnes âgées qui habitent des immeubles qui leur sont spécialement réservés ont plus d'amis, sont plus indépendantes et participent davantage aux activités collectives que celles qui sont restées dans leur milieu ou avec leurs enfants.

Quant à savoir s'il faut construire des logements autonomes ou des centres d'accueil (offrant des services de lessive, de repas et autres), on règle souvent le problème en aménageant de petits appartements autonomes assortis d'installations collectives qu'on peut utiliser pour les repas, la lessive et les activités sociales. Même dans ce cas, de nombreuses personnes âgées ne déménageraient pas dans des logements

---

(1) Heller et al. (1986), p. 4.

(2) Conseil canadien de développement social, Beyond Shelter, Ottawa, 1973.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

spécialement aménagés pour elles si elles disposaient d'une aide peu coûteuse pour les travaux ménagers et l'entretien de leur maison. Au lieu de forcer les personnes âgées à emménager dans des appartements spéciaux pour obtenir cette aide, il serait peut-être moins cher pour le gouvernement, et pour les personnes âgées elles-mêmes, d'offrir des services de visites à domicile, d'accorder des subventions spéciales pour rendre les maisons plus commodes et accessibles et de mettre à jour les programmes de supplément du revenu.

Une politique de logement pour les personnes âgées devrait tenir compte du désir qu'ont beaucoup d'entre elles de ne pas habiter avec leurs enfants ou d'autres parents mais de vivre dans des logements adaptés à leurs besoins physiques, médicaux, sociaux et financiers. En plus d'aménager des appartements spéciaux où les résidents auraient le choix de mener une existence indépendante ou d'utiliser les installations collectives, on pourrait accorder une aide financière et sociale à ceux qui désirent rester dans leur maison. Les personnes âgées pourraient ainsi faire un choix à leur guise dans toute une gamme de modes de vie.

3. Tendances de la consommation

Pour les deux sexes en Amérique du Nord, il est généralement mal vu de vieillir. C'est particulièrement vrai chez les femmes, qui apprennent et qui s'encouragent les unes les autres à mentir à propos de leur âge et à camoufler le processus physique du vieillissement à l'aide de colorants capillaires, de lotions pour la peau et de gaines et autres vêtements de maintien. Il se peut que les mentalités évoluent à mesure que la population vieillira; chose certaine, les milieux d'affaires s'intéresseront de plus en plus aux personnes d'âge moyen et avancé parce qu'elles représentent un marché en pleine expansion. Déjà, on voit apparaître sur le marché de nouveaux produits de beauté créés pour lutter contre le vieillissement, et certains magasins de vêtements, qui visaient jusqu'ici une clientèle adolescente, offrent maintenant des vêtements plus coûteux et de meilleure qualité à des clients plus âgés ayant des revenus plus élevés. Certaines agences de voyages et entreprises de tourisme se

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

spécialisent dans les forfaits de vacances pour personnes âgées, et des organismes privés mettent sur pied des services de soins à domicile pour les personnes âgées souffrant d'un handicap. Enfin, des entrepreneurs et des coopératives se lancent dans le marché du logement des retraités.

À mesure qu'augmentera l'âge moyen de la population, nos perceptions des personnes âgées vont inévitablement changer. Nombre de mythes et de stéréotypes au sujet des capacités et des désirs des personnes âgées tomberont à mesure que ce segment de la population gagnera du poids politique. Lorsque la génération de l'explosion démographique atteindra l'âge de la retraite, des politiques plus favorables aux intérêts de ses membres auront peut-être été mises en oeuvre. Les médias feront peut-être plus souvent cas des personnes âgées et en donneront probablement une image plus positive. À mesure que les femmes augmenteront leur nombre dans les milieux politiques et sur le marché du travail, on se fera sans doute d'elles une image plus exacte qui accordera moins d'importance à l'apparence de jeunesse. Les modèles de consommation risquent de changer, les marchés s'intéressant davantage aux besoins de la population d'âge moyen et élevé.

CONCLUSION

Ce n'est pas d'hier qu'on se préoccupe du vieillissement de la population au Canada. Dès les années 30, lorsque la natalité était en chute libre, les démographes et les décideurs se sont mis à réfléchir aux conséquences de ce phénomène. Mais après la Deuxième Guerre mondiale, quand les taux de natalité se sont remis à augmenter, l'attention s'est plutôt portée sur les problèmes pratiques que posait l'accroissement spectaculaire du nombre d'enfants dans la société. Si, aujourd'hui, de nombreux pays industrialisés offrent davantage de services aux personnes âgées, l'augmentation considérable de la proportion de ces dernières ne doit pas être considérée comme une tendance permanente, mais surtout comme la conséquence de l'explosion démographique de l'après-guerre. En supposant que la natalité reste faible, la génération née à cette époque arrivera au terme de son espérance de vie aux alentours de 2031, après

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

quoi la population devrait commencer à se répartir plus également entre les différents groupes d'âge. D'ici là, cependant, les gouvernements devront offrir des services et prévoir une augmentation des paiements de sécurité sociale destinés à une population âgée toujours plus nombreuse.

Les personnes âgées de demain ne suivront peut-être pas les mêmes tendances ou ne connaîtront peut-être pas tous les problèmes des aînés d'aujourd'hui; les décideurs auraient tort de s'en remettre à des prédictions fondées uniquement sur des projections démographiques sans tenir compte aussi de différentes variables socio-économiques. Par exemple, les étapes de la vie sont moins distinctes qu'elles l'étaient il n'y a que trente ans. Au lieu de quitter l'école, de travailler, de se marier, d'élever des enfants, de les voir quitter le foyer et de prendre ensuite leur retraite, davantage de personnes vont se marier et se remarier, et peut-être même fonder une deuxième famille. Elles vont peut-être aussi entreprendre de nouvelles études à l'âge adulte, changer de carrière ou d'emploi plusieurs fois. La planification doit certes tenir compte des changements démographiques, mais aussi des nouvelles tendances qui se font jour dans les domaines de l'éducation, de la formation des familles, de la participation à la population active et de l'idéologie.

Si les personnes âgées d'aujourd'hui sont en général moins instruites que les jeunes, il est certain que celles de demain auront reçu une meilleure éducation, seront mieux capables de formuler leurs besoins et feront moins confiance aux autorités. Les femmes âgées d'aujourd'hui ont rarement occupé un emploi rémunéré suffisamment longtemps pour avoir droit à une pension, et elles constatent souvent que l'activité à laquelle elles ont consacré la majeure partie de leur vie ne leur vaut aucune reconnaissance d'ordre financier. Les femmes âgées de l'avenir seront probablement plus autonomes financièrement, en raison de leur instruction plus grande et de leurs antécédents de travail, et elles seront donc moins tributaires de l'aide gouvernementale. Les personnes âgées d'aujourd'hui ont été élevées pendant la dépression des années 30, lorsque les avantages sociaux étaient rares, tandis que celles de demain auront été habituées à attendre davantage de l'État.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

C'est depuis les années 30 qu'on se préoccupe du vieillissement de la population et de la "stagnation démographique", mais ce n'est que récemment que cette préoccupation s'est intensifiée. Les mesures à prendre pour faire face aux répercussions du vieillissement de la population feront l'objet de discussions et de négociations entre différents paliers de gouvernement, groupes de personnes âgées, organismes privés et associations communautaires avant que toute décision soit prise. Mais ces discussions n'échapperont pas à des jugements de valeur quand il s'agira de savoir qui profitera du vieillissement de la population et qui s'en trouvera désavantagé.

Certains auteurs prétendent que le vieillissement de la population au Canada suscitera des conflits de générations entre les jeunes, qui vont faire la chasse aux emplois et aux ressources, et les vieux, qui vont vouloir s'accrocher à leurs emplois. Mais en fin de compte, les jeunes et les personnes d'âge moyen ont tout intérêt à améliorer les régimes de retraite des personnes âgées. Si ces régimes sont insuffisants, les personnes âgées vont demeurer au sein de la population active et faire obstacle à la mobilité des jeunes. S'il doit y avoir conflit, il est plus probable qu'il éclatera entre les groupes qui ont vu aux besoins d'une population jeune ou qui en ont profité, et ceux dont les intérêts se portent plutôt vers les personnes âgées(1). Beaucoup de nos organisations sociales, comme les écoles et les hôpitaux, ont été constituées par et pour une population jeune; vouloir les changer suscitera fort probablement plus de tiraillements que nous n'en verrons entre les générations. Les écoles et les universités, par exemple, qui ont basé leurs politiques de financement sur un grand nombre d'étudiants, vont tout faire pour changer la formule de calcul lorsqu'elle ne sera plus à leur avantage. L'amélioration des conditions de vie pour les personnes âgées profitera un jour à tous les individus, mais pas à toutes les organisations.

---

(1) Myles (1982), p. 37.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

BIBLIOGRAPHIE

Baker, Maureen. La condition des personnes âgées. Étude générale BP-164F. Ottawa, Bibliothèque du Parlement, Service de recherche, mars 1987.

Baker, Maureen. Aging in Canadian Society. Toronto, McGraw-Hill Ryerson, à paraître en 1987.

Chappell, Neena L. "The Future Impact of the Changing Status of Women". Dans Gutman (1982).

Chappell, Neena L., Laurel A. Strain et Audrey A. Blandford. Aging and Health Care, A Social Perspective. Toronto, Holt, Rinehart and Winston, 1986.

Conseil canadien du développement social. Beyond Shelter. Ottawa, 1973.

Conseil consultatif canadien de la situation de la femme. ActuELLES: dix ans de recommandations. Ottawa, 1983.

Conseil national du bien-être social. Soixante-cinq ans et plus, Rapport sur les revenus des personnes âgées. Ottawa, février 1984.

Dulude, Louise. Vieillir au féminin. Ottawa, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, 1978.

Dulude, Louise. Les femmes et la réforme des régimes de pensions. Ottawa, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, 1981.

Gutman, Gloria M. (éd.). Canada's Changing Age Structure, Implications for the Future. Burnaby (C.-B.), Simon Fraser University Publications, 1982.

Heller, Peter S., Richard Hemming, Peter W. Kohnert et al. Aging and Social Expenditure in the Major Industrial Countries, 1980-2025. Washington (D.C.), Fonds monétaire international, septembre 1986.

Hodge, G.D. et M.A. Qadeer. Towns and Villages in Canada: The Importance of Being Unimportant. Toronto, Butterworths, 1983.

Kalbach, W. et W. McVey. The Demographic Basis of Canadian Society. 2e édition. Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1979.

List, Wilfred. "Should Forced Retirement be Banned?". The Globe and Mail (Toronto), 27 mai 1985.

Marshall, Victor W. Aging in Canada, Social Perspectives. 2e édition. Toronto, Fitzhenry and Whiteside, 1987.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

McDaniel, Susan A. Canada's Aging Population. Toronto, Butterworths, 1986.

McDonald, P. Lynn et Richard A. Wanner. "Socioeconomic Determinants of Early Retirement in Canada". Canadian Journal on Aging, vol. 3, n° 3, 1984, p. 105-116.

Messinger, Hans et Brian V. Powell. "The Implications of Canada's Aging Society on Social Expenditures". Dans Marshall (1987).

Myles, John F. "Social Implications of Canada's Changing Age Structure". Dans Gutman (1982).

Myles, John F. Old Age in the Welfare State, The Political Economy of Public Pensions. Toronto, Little, Brown and Company, 1984.

Schmitt, Neal et al. "Comparison of Early Retirees and Non-Retirees". Personnel Psychology, vol. 32, 1979, p. 327-340.

Simmons-Tropea, Daryl et Richard Osborn. "Disease Survival and Death: The Health Status of Canada's Elderly". Dans Marshall (1987), p. 399-423.

Statistique Canada. L'éducation au Canada. N° de cat. 81-229. Ottawa, décembre 1986.

Statistique Canada. Naissances et décès, 1985. N° de cat. 84-204. Ottawa, novembre 1986.

Statistique Canada. La population active, décembre 1986. N° de cat. 71-001. Ottawa, janvier 1987.

Statistique Canada. Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 1984-2006. N° de cat. 91-520. Ottawa, mai 1985.

Statistique Canada. Le Quotidien. N° de cat. 11-001. Ottawa, 9 juillet 1987.

Statistique Canada. Régimes de pensions au Canada, 1984. N° de cat. 74-401. Ottawa, août 1986.